

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION



Mercredi 8 Janvier 2014 - 7 Rabi' al-awwal Safar 1435 - N° 475 - Deuxième année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news

Le Président Bouteflika reçoit le ministre saoudien de l'Intérieur

Le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a reçu hier à Alger le ministre saoudien de l'Intérieur, l'émir Mohamed Ben Nayef Ben Abdelaziz, qui lui a rendu une visite de courtoisie. Lors de cette audience, les relations bilatérales et les perspectives de leur développement ont été largement évoquées. Les deux parties ont également évoqué les questions d'intérêt commun et la situation prévalant dans le monde arabe.

Le Chef de l'Etat reçoit le vice-ministre de la Défense nationale

Le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a reçu hier le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP). Lors de cette rencontre, le général de corps d'armée, Gaïd Salah a présenté au président de la République, un exposé sur la situation sécuritaire du pays, notamment au niveau des frontières et sur l'activité des différents corps de l'ANP.

MISE ENŒUVRE DU PROGRAMME DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE M. ABDELAZIZ BOUTEFLIKA

Au cœur des Beni-Chougrane Une Algérie fière et debout



Après Mascara,
le Premier ministre
aujourd'hui
à Mostaganem

Page 4

PRÉSIDENTIELLE 2014
**Les «chouafs»
politiques
déboussolés**

Page 3

MESSAHEL DEVANT L'APN :
«Un amendement sera proposé
pour lever l'ambiguïté qui
entoure l'article 7 du projet
de loi sur l'audiovisuel»

Page 5



Transports

Air Algérie
Bientôt de
nouvelles lignes
vers l'Europe
et l'Afrique

Page 5

SCIENCE et VIE
PLAQUE DENTAIRE
Pourquoi
faut-il
l'éliminer ?

Pages 12-13

CULTURE

YENNAYER
La région
des Aurès
reste
solidement
attachée aux
traditions

Page 11

FOOTBALL

LÉGENDE DU FOOTBALL
ALGÉRIEN
Le journal
Le Monde
rend hommage
à Mustapha
Zitouni



Page 21

BÉJAÏA

Sous l'effet
de l'alcool
Il tue son
propre frère

Page 9



Régions Nord : 21° à Alger

- Temps généralement ensoleillé.
- Les vents seront en général faibles.
- La mer sera belle.

Régions Sud : 22° à Tamanrasset

- Temps généralement ensoleillé.
- Les vents seront en général faibles à modérés.

Alger	max	21°	min	09°
Oran	max	21°	min	06°
Annaba	max	20°	min	09°
Béjaïa	max	24°	min	10°
Tamanrasset	max	22°	min	06°

ALGÉRIE - MONDE ARABE

Le Parlement algérien participe à une réunion de coordination du Parlement panarabe à Abou Dhabi

Le Parlement algérien prendra part aux travaux d'une réunion de coordination du Parlement panarabe les 8 et 9 janvier à Abou Dhabi (Emirats arabes unis), indique un communiqué du Conseil de la Nation.

Le Parlement algérien sera représenté à cette réunion par le membre du Conseil de la nation, Abdellah Kerechi.

FLN Conférence des élus le 11 janvier à la Coupole



Les membres du Bureau politique du parti du FLN sont sur le point de rendre leurs propositions stratégiques pour l'action de leur département respectif. Cette réflexion approfondit la visibilité politique du parti dirigé par Amar Saâdani pour les mois qui viennent.

Il va de soi que les responsables du FLN ont une approche stratégique « externe » s'agissant de l'élection présidentielle et une autre en interne pour la communication verticale et horizontale.

RND

Report de la réunion du CN

Prévue pour les 17 et 18 janvier, la réunion du Conseil national du RND qui devait adopter le règlement intérieur de son fonctionnement et connaître la composition du secrétariat national, a été reportée à une date ultérieure.



No comment

BIENTÔT LES MARCHÉS SERONT DOTÉS DE SERVICES D'URGENCES



L'Algérie célébrera la Journée arabe d'alphabétisation



L'Algérie célébrera la Journée arabe d'alphabétisation, aujourd'hui, en commémoration de la Journée historique de création, et pour réitérer la nécessité de poursuivre les efforts de lutte contre l'analphabétisme, a indiqué hier l'Office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes (ONAEA).

Cette journée «devra être considérée comme une opportunité pour rappeler les dangers de l'analphabétisme sur l'individu et la société», a souligné l'office dans un communiqué, ajoutant que ce fléau «constitue également un fardeau pour la nation et reste un facteur de blocage et de retardement de l'évolution et du développement».

La lutte contre l'analphabétisme «doit faire l'objet d'un effort commun, concerté et soutenu entre les instances gouvernementales, la société civile, les associations et autres établissements concernés», a soutenu l'office.

CE MATIN À 10H30 Le président du HCA M. Assad El Hachemi invité du Forum de DK News

A l'occasion de Yennayer, M. Assad El Hachemi, président du Haut-commissariat à l'amazighité sera l'invité ce matin à 10h30 du Forum de DK News.

Cette conférence inaugure des festivités commémoratives de Yennayer se tiendra au Centre de presse de notre publication sis, 3 rue du Djurdjura, face au lycée El Mokrani, Ben Aknoun Alger.



JEUDI 16 JANVIER À LA SALLE IBN KHALDOUN 1^e Edition des « Algerian music awards »

En collaboration avec l'Establishment Arts et Culture, Jil FM organise jeudi 16 janvier 2014 à la salle Ibn Khaldoun, la 1^e édition des «Algerian music awards».

Les meilleurs artistes qui ont marqué 2013 seront récompensés à l'issue de cette cérémonie. Un jury composé de professionnels a d'ores et déjà désigné les nominés dans (5) catégories comme suit :

Catégorie Meilleur groupe : Babylone, Freeklane, Djmawi Afrika, Tarbaât.



DES ARTISTES POUR L'EMBELLISSEMENT DE L'ESPACE URBAIN Alger new look

M. Chaou Kamel, directeur de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts est chargé au niveau de la wilaya d'Alger de la commission des Beaux-Arts à laquelle est confiée la sélection des artistes pour l'embellissement de l'espace urbain.

Les élèves de l'ESBA auront l'occasion de faire montrer de leur talent aux côtés d'artistes confirmés de tous les horizons : la wilaya pour l'action artistique et les APC pour les espaces verts et de loisirs.

ALGÉRIE - CAMEROUN

Organisation d'une exposition-vente de produits algériens à Yaoundé en février

Une exposition-vente de produits algériens organisée par le ministère du Commerce se tiendra en février prochain à Yaoundé (Cameroun), indique le Forum des chefs d'entreprises (FCE). Cette manifestation économique et commerciale qui se déroulera du 17 au 23 février est ouverte aux entreprises désireuses de présenter leurs produits à l'étranger, précise l'organisation patronale. Afin d'encourager les entreprises publiques et privées à participer aux expositions à l'étranger, et donc contribuer à promouvoir les exportations hors hydrocarbures, le Fonds spécial de promotion des exportations (FSPE) prendra en charge 80% des frais de location des stands, de transit, de transport et de manutention en Algérie et à l'étranger.

PRÉSIDENTIELLE 2014

Les promesses tenues du Président

Boualem Branki

C'est parti pour l'élection présidentielle de 2014! L'annonce lundi par le ministre de l'Intérieur de la prochaine convocation du corps électoral a pratiquement sonné le rappel des candidats potentiels à cette course électorale.

En fait, le petit commentaire de Belaïz, qui a déclaré : «Je pense que la scène politique et les partis réagiront le jour suivant la publication du décret, notamment par l'annonce des déclarations de candidature», n'est pas innocent. Le corps électoral sera convoqué pour la présidentielle 2014 "durant la première quinzaine du mois" de janvier avait annoncé Tayeb Belaïz. En fait, c'est la loi organique n° 12-01 du 18 Safar 1433 correspondant au 12 janvier 2012 relative au régime électoral, qui stipule dans son article 25 que "sous réserve des autres dispositions prévues par la présente loi organique, le corps électoral est convoqué, par décret présidentiel dans les trois (3) mois qui précèdent la date des élections". Le ministre de l'Intérieur, sans déroger au principe sacro-saint de l'annonce officielle de l'ouverture de la campagne électorale, a bien manœuvré pour ouvrir justement le bal des candidatures. Car en officialisant l'annonce de la convocation du



corps électoral, il donne en même temps le «top» pour les annonces des candidatures éventuelles, et particulièrement celles des grosses cylindrées. Certes, beaucoup de partis politiques et de candidats «indépendants», qui ne se sont pas encore déclarés ou positionnés, attendaient cette annonce pour se déterminer. L'Etat, en tout cas, a donné, contrairement à toutes les suppositions farfelues pour un report de cette élection, les garanties de la tenue bel et bien de la présidentielle 2014. Car le détail de l'annonce de Belaïz, c'est que le Président Abdelaziz Bouteflika, reste égal à lui-même; c'est-à-dire respectueux de la Constitution, des lois qui font fonctionner les institutions de la République, et, par dessus tout, désireux de respecter les échéances prévues par l'agenda politique de la Nation. Oui,

l'élection présidentielle 2014 aura donc lieu, à la date prévue, et les candidats sont ainsi rassurés sur l'organisation de cette course électorale. Ce qui du coup met un terme aux analyses des uns et des autres sur la tenue ou non de cette élection. Le président Bouteflika, sollicité pour un 4^e mandat, n'est pas encore dans la course, même si les appels ne manquent pas pour qu'il se présente. Pour autant, en bon démocrate, il a grand-ouvert la porte aux potentiels candidats, ainsi qu'aux partis politiques pour qu'ils puissent exercer, conformément à la Constitution et à la loi sur les partis politiques, leur droit souverain. Celui dévolu à tout Algérien pour se présenter à une élection présidentielle. Sur ce registre, le Président Bouteflika détient de nombreux atouts, et des jokers de poids. En dehors de sa candidature, possible ou non, il ne ferme pour autant pas le jeu politique dans le pays et renforce en même temps les acquis de la bonne gouvernance et l'alternance au pouvoir. Deux biens précieux que possèdent les régimes politiques démocratiques. C'est un immense acquis qui vient de préserver et confirmer le Président Bouteflika. Le processus démocratique, la bonne gouvernance et l'alternance au pouvoir sont dès lors irréversibles, sinon déjà des acquis à préserver, à entretenir comme les biens les plus précieux de la Nation.

EVÉNEMENTS DE GHARDAÏA

Les mesures prises par le Premier ministre se concrétisent

Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Ahmed Adli, a affirmé hier à Ghardaïa que «des pouvoirs publics s'attellent à concrétiser sur le terrain les mesures prises par le Premier ministre visant à effacer les stigmates des événements qu'a connus Ghardaïa dernièrement». «Des efforts d'envergure sont consentis par l'ensemble des acteurs concernés, pour la prise en charge des personnes touchées lors de ces malheureux événements, notamment la réhabilitation, la restauration et le traitement du bâti menaçant ruine ou fragilisé, tels les habitations et locaux commerciaux dans les quartiers affectés par les échauffourées dont a été le théâtre la ville à la fin de l'an dernière», a indiqué M. Adli à l'APS.

«Un comité ad-hoc composé de spécialistes a été mis en place pour le recensement des locaux fragilisés et l'identification des besoins de la population affectée par ces événements, à l'effet d'une prise en charge», a-t-il signalé.

De son côté, le directeur général de l'agence de développement social (ADS), Mohamed Fouad Bachedi, chargé par le ministère de la Solidarité nationale du dossier de Ghardaïa, a indiqué que sa présence dans cette wilaya vise à s'enquérir de la situation qui prévaut dans la région et identifier sur le terrain les besoins des populations touchées.

«J'ai visité l'ensemble des quartiers et sites affectés par ces événements, en présence des membres de la société civile de Ghardaïa, qui regrettent ces incidents ayant suscité des réactions et un élan de solidarité de tous les Algériens visant l'apaisement et l'élimination des stigmates de ces événements», a souligné le directeur général de l'ADS. «Le ministère de la Solidarité contribuera aux opérations de restauration des constructions endommagées et à l'indemnisation des propriétaires de locaux, en coordination avec les autorités locales, dans le cadre d'une action d'une commission composée de représentants des ministères de la Solidarité, de l'Habitat et de la Santé», a-t-il indiqué. Une approche reposant sur le recensement et l'identification des locaux et bâtisses affectés ou endommagés, le classement par une expertise des degrés de fragilité de chaque bâti, avant de décider du type d'intervention et de prise en charge, a été préconisée, a soutenu le directeur du logement et des équipements publics de Ghardaïa.

Vingt-trois (23) arrêtés de relogement des familles, dont les habitations menacent ruine et sont irrécupérables, ont été signés lundi par le wali de Ghardaïa, indiquent les services de la wilaya.

Certains quartiers de Ghardaïa ont connu, en fin d'année 2013, des échauffourées nocturnes entre des groupes de jeunes du quartier du Souk et de Hay El-Moudjahidine, au centre-ville de Ghardaïa, qui se sont étendues ensuite au quartier Hadj Messaoud.

Les jeunes ont utilisé divers produits inflammables durant ces échauffourées, avant que le calme ne soit rétabli après l'intervention des brigades antiémeutes. Ces événements ont été marqués par des actes de vandalisme et de pillage de près d'une centaine de locaux à usage d'habitation ou commercial avant d'être sacagés et incendiés, selon un bilan encore provisoire. Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, avait reçu jeudi dernier à Alger une délégation des représentants des deux communautés, Ibadite et Malékite de Ghardaïa, afin de mettre fin aux tensions qu'a connues cette wilaya ces dernières semaines. Plusieurs décisions ont été prises à l'issue de cette réunion pour permettre le retour au calme et à la quiétude, notamment la création, au niveau des communes touchées, d'un conseil de sages, un «espace d'arbitrage et de conciliation» sur la base de la «coexistence harmonieuse et pacifique» ancestrale qui a toujours prévalu dans cette wilaya.

Il a été également décidé la distribution «équitable et équilibrée» de 30.000 lots de terrain destinés à l'auto-construction, à travers l'ensemble des communes de la wilaya.

Le gouvernement a chargé le ministère de la Solidarité nationale d'examiner les différentes aides à apporter aux victimes de ces derniers incidents, notamment ceux dont les demeures ont été touchées. Le Premier ministre a invité les représentants de cette wilaya à regarder vers l'avenir et à oublier le passé, appelaient toutes les forces vives à œuvrer à la restauration de la sécurité et de la quiétude dans les différentes communes de Ghardaïa. Cette réunion est intervenue au lendemain de l'appel du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, qui avait souligné, lors du dernier Conseil des ministres, la nécessité de faire prévaloir les valeurs de tolérance, de concorde et de dialogue à Ghardaïa, pour mettre fin aux événements qu'a connus cette wilaya.

Le chef de l'Etat avait instruit le gouvernement «de poursuivre la démarche en cours, à l'effet d'apporter les solutions appropriées auxquelles aspirent les citoyens de cette wilaya pour ramener la sérénité et la quiétude afin de préserver son développement harmonieux sur les plans économique, social et culture».

La région de Ghardaïa a repris son rythme normal dans les différents quartiers de la ville où la majorité des commerces ont repris leurs activités et les gens vaquent à leurs occupations habituelles dans le calme, sous la vigilance des services de sécurité renforcés et déployés, à titre préventif, aux points névralgiques de la ville, a-t-on constaté. Plusieurs personnalités politiques, des sages et des imams ont multiplié les appels au calme, à la tolérance et au rapprochement entre les habitants de Ghardaïa, pour la concrétisation d'un développement durable de la région.

APS

Les «chouafs» politiques déboussolés

DK NEWS

Le ministre de l'Intérieur déclenche le compte à rebours. Pour ceux qui ont voulu jouer aux «chouafs» politiques, qui ont particulièrement tenté d'occuper tous les espaces médiatiques en spéculant sur l'impossibilité de la tenue de l'élection en respect de l'échéance constitutionnellement définie, c'est le cruel rappel à l'ordre qu'ils auraient voulu ne pas avoir à l'attendre. Oui, l'élection présidentielle aura bien lieu, et elle aura lieu à l'échéance constitutionnelle.

La tenue de l'élection sera annoncée selon la forme définie connue, constitutionnelle, et également la convocation du corps électoral sera faite sous la forme habituelle, à savoir par décret présidentiel. Ainsi, même dans un contexte où des candidats déclarés et non déclarés avaient investi tout leur temps dans les spéculations, ou alors dans des critiques non justifiées et surtout trop disproportionnées, même inconstitutionnelles, l'Etat quant à lui poursuivait normalement, inexorablement, sa démarche éthique conformément à la Constitution. Renvoyer l'élection à plus tard? Impensable et pourtant il s'en était trouvé qui prétendaient cette intention au pouvoir politique.

Le ministre de l'Intérieur remet les pendules à l'heure constitutionnelle. Il prend à contrepied tous ceux qui au lieu de se préparer à s'affronter par programmes interposés sous l'arbitrage des citoyens, ont passé leur temps à expliquer... pourquoi l'élection n'aura pas lieu et pourquoi elle aura à être reportée. Ils ont même cité un report de deux années. Ou en sommes-nous par rapport à l'élection présidentielle? L'Etat est près à l'organiser dans la sérenité avec le maximum d'efficacité et de neutralité. C'est une élection qui certainement connaîtra l'engouement populaire. Nous pouvons dire que des candidats déclarés ont commencé leur campagne électorale il y a au moins deux années de cela. Certains d'entre eux ont beaucoup plus mis l'accent sur la critique de celui qu'ils craignent d'avoir comme adversaire concurrent que sur la présentation et l'explication de leurs programmes. Ils savent cependant qu'ils n'encourront aucune sanction pour leurs déclarations, et ils s'y sont donnés.

Il y a des candidats à la candidature. Ils ne sont pas déclarés officiellement mais le feront très certainement. Ils ont rencontré les membres de leurs comités de soutien, ce qui équivaut à une déclaration.

Il y a des formations politiques et des personnalités et associations qui appellent le président à annoncer sa déclaration. D'autres s'apprêtent à faire le même appel. Tout le monde sait que les règles du jeu sont transparentes et qu'elles s'appliquent à toutes et à tous. Une élection sous contrôle des partis et des représentants des candidats, une opposition libre, l'accès équitable aux médias écrits et audiovisuels, une alternance garantie et selon les résultats des urnes.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE M. ABDELAZIZ BOUTEFLIKA

LOGEMENT LPP: Les premiers souscripteurs convoqués la semaine prochaine pour le paiement de la première tranche

Les premiers souscripteurs au Programme de logement promotionnel public (LPP) devraient être convoqués à partir du 15 janvier pour s'acquitter du paiement de la première tranche du montant global du logement, a indiqué hier à Mascara le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelmadjid Tebboune.

La première tranche est fixée à un million de dinars, alors que la deuxième tranche qui doit être versée huit ou dix mois plus tard, est de l'ordre de 1,5 million de dinars, a déclaré à la presse M. Tebboune en marge de la visite effectuée par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, à Mascara.

Interrogé sur le montant global d'un logement de type LPL, le ministre a indiqué que c'est le prix de revient du mètre carré qui déterminera le prix final de ce logement, expliquant que ce prix est «fluctuant» et tributaire du coût de la main d'œuvre, des matériaux de construction et des différents équipements.

«Le logement LPL étant de type semi-standing et amélioré, il faut s'attendre à ce que le prix du mètre carré soit au-delà de 45.000 dinars», faisant observer par ailleurs, que le prix du mètre carré du logement social tourne autour de 37.000 dinars.

Pour ce qui est du désistement des logements relevant des Offices de promotion et de gestion immobilière (OPGI), le ministre a indiqué que les appartements seront cédés à l'avenir à ceux qui disposent de l'arrêté et de la décision officielle délivrée par l'OPGI, relevant que plus de 20% des logements de cette organisation ont été cédés par leur propriétaires à des locataires.

«On cédera ces logements à ceux qui ont bénéficié dès le départ d'un arrêté de l'OPGI», a-t-il affirmé, soulignant à ce propos que «l'illégalité ne sera pas légalisée».

A une question sur le devenir la formule AADL, M. Tebboune a affirmé que cette formule «a beau coup réussi et sera maintenue», d'autant plus, a-t-il ajouté, qu'elle «arrange la classe sociale moyenne».

«LAADL est un programme qui suscite beaucoup d'intérêt auprès de plusieurs pays, y compris européens», a fait savoir M. Tebboune, soulignant que le ministre de l'Habitat de Finlande lui a confié qu'il allait convaincre les autorités de son pays afin d'opter pour cette formule permettant aux locataires d'acquérir leurs logements sur une période de vingt ans ou plus.

JOURNÉE D'ÉTUDE DEMAIN À L'APN «Le rôle de la recherche scientifique dans le développement et la modernisation des armées»

Une journée d'étude sur «Le rôle de la recherche scientifique dans le développement et la modernisation des armées» sera organisée demain par la Commission de la Défense nationale à l'Assemblée populaire nationale (APN), a indiqué hier un communiqué de l'Assemblée.

Cette journée vise à «faire connaître l'importance de la recherche scientifique dans le domaine militaire et son rôle dans le développement des capacités de

M. Abdelmalek Sellal à Mascara

Le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, a entamé, hier, sa visite d'inspection et de travail dans la wilaya de Mascara, inscrite dans le cadre de

la mise en œuvre du programme du Président de la république, M. Abdelaziz Bouteflika, accompagné d'une importante délégation ministérielle.



► M. Sellal procède à la mise en service du projet d'aménagement du périmètre irrigué de la plaine de Sig

► M. Sellal remet des arrêtés de logements de fonction à des enseignants de l'université de Mascara

► M. Sellal visite une exploitation agricole dans la commune d'El Matemore

► M. Sellal visite les minoteries «Chorfa» à Sig

► M. Sellal inspecte les travaux du nouveau pôle urbain de Mohammadia

Lancement du projet d'alimentation en eau de 11 communes

Le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal a entamé, hier sa visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Mascara, par le lancement des travaux du projet d'alimentation en eau potable de 11 communes de la wilaya à partir de la station de dessalement d'eau de mer d'El Mactâa (Oran) et par le biais du couloir Mostaganem-Arzew-Oran (MAO).

Ce projet est destiné à alimenter environ 300.000 habitants de onze communes par un quota de 122.000 mètres cubes d'eau potable par jour. Les travaux de sa réalisation ont été confiés à trois entreprises dont l'une est un consortium de deux entreprises privées.

La tranche Est du projet concerne les

communes de Mohammadia, El Ghomri, Sidi Abdelmoumen, Sedjra, Mactâa Douz et Bouhenni. Elle comporte la réalisation de deux réservoirs de 15.000 et 6.000 m³, d'une station de pompage et la pose de canalisations sur 100 kilomètres. La tranche Ouest touchera quatre communes que sont Sig, Ras El Ain Amiroche, El Alaimia, et Oggaz. Elle porte sur la pose de 42 km de canalisations et la réalisation de trois réservoirs d'une capacité variant entre 3.000 et 15.000 m³. Enfin, la partie Sud du projet cible le chef-lieu de wilaya et porte sur la réalisation de 4 stations de pompage, la pose de canalisations sur une distance de 52 km et un réservoir de

30.000 m³. Un délai de 18 mois a été fixé aux entreprises réalisatrices pour achever ce projet. A l'horizon 2040, 630.000 habitants disposeront de cette eau. Le coût du projet est de 10 milliards de DA. Ce projet important destiné aux communes à forte densité démographique, permet de mobiliser de grandes quantités d'eau des barrages de la wilaya pour les besoins des trois périphéries agricoles irrigués. Il s'agit de la plaine de Sig, réputée pour sa production oléicole, la plaine de Hebra, caractérisée par son agrumiculture et celle de Ghrriss pour laquelle l'étude de réalisation d'un périphérique irrigué a été achevée.

Le Premier ministre aujourd'hui à Mostaganem

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, est attendu aujourd'hui à Mostaganem où il doit effectuer une visite de travail dans cette wilaya, inscrite dans le cadre de la mise en œuvre du programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika. Lors de cette visite, M. Sellal, qui sera accompagné d'une importante délégation ministérielle, procédera dans la zone de Kharrouba, dans la périphérie de la ville de Mostaganem, à l'inauguration de la faculté de médecine, d'une capacité de 4.000 places pédagogiques.

Dans la commune de Sayada, il inspectera le chantier du nouveau pôle urbain, localisé dans la zone d'El Hachem, devant abriter 4.400 logements et plusieurs structures et équipements publics. M. Sellal visitera ensuite une usine de production de câbles électriques, implantée dans la zone d'activités de la commune de Mesra et inscrite dans le cadre de l'in-

vestissement privé. Par ailleurs, le Premier ministre inspectera le projet de réalisation de la ligne ferroviaire reliant Hassi Mefoukh (Oran) à la ville de Mostaganem sur une distance de 55,5 km. Il se rendra ensuite sur le chantier de réalisation du futur théâtre régional de Mostaganem pour s'enquérir de l'avancée des travaux de cette importante infrastructure culturelle.

Enfin, M. Sellal procédera à l'inauguration du port de pêche et de plaisance de Salamandre, dans la ville de Mostaganem. Sur place, il visitera une exposition dédiée aux secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la pêche.

Au terme de cette visite, le Premier ministre présidera une réunion élargie aux élus et aux représentants de la société civile pour s'enquérir des problèmes entravant le développement dans cette wilaya.

combat des armées et dans la modernisation de leurs systèmes de défense.

Cette rencontre débattra de la valorisation de l'innovation dans ce domaine et passera en revue les moyens d'encourager l'industrie militaire nationale et son rôle dans le perfectionnement de l'opérationnalité des forces armées qui ont pour mission la préservation de l'intégrité territoriale, notamment dans le cadre des défis sécuritaires qui doivent être relevés dans la région en particulier

et le monde en général, ajoute-t-on de même source.

Le président de l'APN, Mohamed Larbi Ould Khelifa, présidera l'ouverture des travaux de cette journée après une allocution de bienvenue que prononcera le président de la Commission de la Défense nationale qui sera suivie de la projection d'un documentaire sur ce thème. La première intervention sera faite par le député Hocine Sissaoui sur «L'importance de la recherche scienti-

fique» et sera suivie de trois autres par des officiers de l'Armée nationale populaire (ANP) sur les thèmes suivants: «La relation entre la recherche scientifique et la modernisation de l'armée», «Modèles des armées étrangères» et «La recherche scientifique à l'ANP». Des étudiants seront honorés au terme des travaux qui prendront fin par l'allocution du président de la Commission de la Défense nationale, Fouad Benmerabet.

APS

MESSAHEL

Un amendement sera proposé pour lever l'ambiguité qui entoure l'article 7 du projet de loi sur l'audiovisuel

Le ministre de la Communication, Abdelkader Messahel, a indiqué hier à Alger qu'il comptait proposer prochainement un amendement pour «lever l'ambiguité qui entoure» l'article 7 du projet de loi relatif à l'activité audiovisuelle.

M. Messahel, qui présentait le projet de loi devant les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN), a fait part de son intention de proposer prochainement et en coordination avec la Commission de la culture, de la communication et du tourisme de l'APN, un amendement «pour lever l'ambiguité qui entoure l'article 7 et expliquer le concept de «thématische» sans préjudice des dispositions de la loi organique relative à l'information».

L'article 7 définit la terminologie utilisée dans le texte de loi dont le concept de «chaîne thématique ou prestation thématique» qu'il présente comme étant «un programme télévisuel ou radiophonique destiné à une catégorie donnée du public et basé sur un ou plusieurs thèmes spécialisés».

L'article de loi en question avait suscité moult réactions de la part des professionnels, notamment du secteur privé qui désirent investir dans ce domaine. Ces derniers estiment que l'article tend à poser des restrictions à la liberté d'opinion et d'information en maintenant les médias lourds sous l'emprise de l'Etat.

Pour M. Messahel, ces réactions «bien qu'elles soient minimes, sont dues à une lecture sélective ne tenant pas compte de l'ensemble des dispositions prévues par le projet de loi», affirmant que cet article «ne tend nullement à imposer des restrictions aux opérateurs privés, étant donné que le texte prévoit une prestation théma-



que multiple».

M. Messahel a rappelé, dans ce contexte, que l'ouverture du champ audiovisuel s'inscrivait dans le cadre des engagements pris par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, lors du Conseil des ministres de mai 2011 en faveur de la «modernisation de l'espace médiatique national».

La loi organique sur l'information adoptée par le Parlement lors de la session d'automne 2011 procède de ces

mesures «substantielles» déjà mises en oeuvre. Elle consacre l'ouverture du champ audiovisuel en instituant une règle juridique autorisant les opérateurs privés à investir dans l'activité audiovisuelle.

Le ministre de la Communication a souligné l'importance capitale du projet de loi sur l'audiovisuel soumis pour examen à la chambre basse du Parlement au regard des enjeux qui l'entourent, en ce sens, a-t-il dit, que le multimédia «constitue, au-

jourd'hui, un facteur déterminant dans l'orientation de l'opinion publique et la présentation des vérités en fonction des intérêts des pays et des parties».

Instituer une organisation plurielle dans le domaine de l'audiovisuel en Algérie qui soit adaptée à l'évolution de la société «n'était pas une entreprise fortuite, elle a été menée sur la base d'une vingtaine d'années d'expérience dans le domaine de la presse écrite», a poursuivi le ministre.

«Nous avons perçu les risques de dérapage en Algérie et dans d'autres pays (dans ce domaine), c'est pourquoi nous devons nous en prémunir pour préserver les fondements de la liberté d'expression consacrés par les textes fondamentaux en jetant des bases saines à même de préserver les fondements de la société et les intérêts supérieurs du pays», a-t-il ajouté.

M. Messahel a indiqué que son département avait tenu compte, lors de l'élaboration de ce texte, des «carences de la législation en la matière à travers la mise en place de règles préventives et la définition d'un mécanisme de régulation» dans le cadre de concurrences menées avec les professionnels, des experts et certains opérateurs privés activant actuellement qui sont de droit étranger».

Les recommandations sanctionnant le Colloque international sur l'ouverture du champ audiovisuel organisé récemment ont également été prises en considération.

L'APN ENTAME L'EXAMEN DU PROJET DE LOI SUR L'AUDIOVISUEL 107 articles et 60 interventions

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont entamé hier l'examen du projet de loi relatif à l'activité audiovisuelle, après sa présentation par le ministre de la Communication, Abdelkader Messahel.

Plus d'une soixantaine de députés devraient prendre la parole lors de l'examen de ce projet de loi. Le ministre de la Communication répondra cet après-midi aux interrogations et remarques soulevées par les députés lors du débat.

L'adoption de ce nouveau texte législatif est prévue pour le 20 janvier en cours. Le projet de loi de 107 articles présenté en octobre dernier par M. Messahel devant la commission spécialisée de l'APN stipule en son article 10 que l'exploitation des services de communication audiovisuelle se fait par le biais de la conception de programmes à l'adresse de la société dans toutes ses composantes.

L'article 18 stipule que pour être éligibles à la création de prestations d'audiovisuel thématique, les candidats doivent être de nationalité algérienne, mais aussi justifier d'un capital social «exclusivement national», de l'origine des fonds investis et de la présence de journalistes professionnels parmi les actionnaires.

Il autorise en son article 17 les chaînes de radio et de télévision à intégrer des émissions et programmes d'information en fonction d'un volume horaire clairement défini dans l'autorisation d'exploitation.

Selon l'article 27 dudit projet de loi, la durée de l'autorisation délivrée pour l'exploitation d'une prestation de diffusion télévisuelle est de dix (10) ans et de cinq (5) ans pour une prestation de diffusion radiophonique.

L'article 46 stipule qu'aucune autorisation d'exploitation d'une prestation de diffusion radiophonique ou télévisuelle n'est délivrée à une personne morale déjà titulaire d'une autorisation d'exploitation d'une prestation audiovisuelle.

Le même article prévoit également la nécessité de s'assurer du respect des quotas de programmes fixés en veillant à ce que 60% des programmes diffusés soient des programmes nationaux produits en Algérie dont plus de 20% consacrés annuellement à la diffusion d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques.

Selon l'article 53 du projet de loi, l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) est chargée notamment de veiller au libre exercice de l'activité audiovisuelle dans les conditions définies par la législation et la réglementation en vigueur, de veiller à l'impartialité du secteur public de l'audiovisuel et au respect de l'expression plurielle des courants de pensée et d'opinion dans les programmes des prestations de diffusion radiophonique et télévisuelle.

ALGÉRIE - CICR Agrément à la nomination du nouveau chef de la Délégation de la CICR auprès de l'Algérie



Concernant la situation financière de la compagnie, M. Boulef fait état d'un «résultat financier excédentaire avec un chiffre d'affaires de 65,6 milliards DA». Il a rappelé, à ce propos, que le plan d'investissement de la compagnie à moyen terme 2013-2017 prévoit des investissements de l'ordre 80 milliards DA.

TRANSPORTS

Air Algérie compte ouvrir de nouvelles lignes aériennes vers l'Europe et l'Afrique

Le PDG d'Air Algérie, Mohamed Salah Boullef, a indiqué hier que la compagnie aérienne compte se redéployer à l'international à travers l'ouverture progressive de nouvelles lignes vers plusieurs capitales africaines et européennes. «Nous prévoyons dès le mois de mars prochain de desservir de nouvelles destinations en Europe: Vienne, Lisbonne et Valence (Espagne), a déclaré le patron d'Air Algérie sur les ondes de la Radio nationale. Pour le continent africain, la compagnie nationale envisage d'ouvrir de nouvelles dessertes entre l'Algérie et l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale et plus tard vers l'Afrique du Sud, a-t-il précisé.

«Ces nouvelles destinations ciblent un trafic de transit. Avec la réception pro-

chaine du nouveau terminal de l'aéroport d'Alger, la compagnie disposera de l'outil logistique pour se redéployer vers ce type de trafic», a expliqué M. Boullef. Air Algérie, qui vient de signer des contrats avec Boeing, Airbus et ATR pour l'acquisition de 14 avions, va également densifier ses dessertes sur le réseau domestique, un marché où elle enregistre une croissance de 6% annuellement, selon son PDG. La «priorité» est de densifier la desserte du Sud, de l'extrême Sud et des villes des Hauts-Plateaux, a-t-il insisté.

La compagnie publique, qui dispose actuellement d'une flotte de 42 appareils, s'est dotée d'un plan d'investissement qui lui permettra, entre autres, de disposer à terme d'une flotte de 59 avions.

Le gouvernement algérien a donné son agrément à la nomination de M. Askar Umarbekov en qualité de chef de la Délégation du Comité international de la Croix rouge (CICR) auprès de la République algérienne démocratique et populaire, a indiqué hier un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

APS

Lancement des travaux de réalisation de 5 CHU à la fin janvier

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, a annoncé lundi à Tizi-Ouzou le lancement des travaux de réalisation de 5 nouveaux CHU, sur un programme national global de 9 CHU, à la fin de ce mois de janvier, conformément aux instructions du Premier ministre, Abdelmalek Sellal.

M. Boudiaf, qui effectuait une visite de travail dans la wilaya, a précisé, à cet égard, que les choix des terrains ont été faits par les 5 wilayas concernées, à savoir Alger, Tizi-Ouzou, Tlemcen, Constantine et Ouargla.

"La procédure administrative a connu un avancement important par notamment l'élaboration des cahiers des charges et de la check-list des entreprises. Celle-ci a été achevée, dimanche et sa publication est prévue pour la fin de la semaine en cours", a-t-il ajouté.

S'agissant des 4 autres CHU programmés et qui concernent les wilayas de Bechar, Béjaïa, Batna et Annaba, le démarrage de leurs travaux est également prévu au courant de l'année 2014, a encore indiqué le ministre.

Il a affirmé que la réalisation de ces établissements, qui répondront aux normes internationales, permettra de "développer la formation et la recherche dans le domaine de la santé, ainsi qu'un renforcement de la prise en charge médicale au niveau national".

Le nouveau CHU de Tizi-Ouzou, d'une capacité de 500 lits, sera réalisé au niveau du pôle d'excellence de Oued Falli, sur une superficie de 13,5 ha. Le site recevra également une clinique du rein et un complexe mère-enfant, dont les travaux seront lancés prochainement, ainsi qu'une faculté de Médecine inscrite en étude.

Durant sa visite dans la wilaya, le ministre s'est arrêté au projet du centre de cardio-pédiatrie de Draâ Ben Khedda, dont la construction est achevée depuis plus d'une année mais qui n'a pas encore été mis en service.

M. Boudiaf a donné, à cet égard, des instructions fermes pour sa mise en service dans un délai de trois mois, sachant que son personnel a été recruté, son directeur proposé et son équipement acquis à 80%.

Au centre anticancéreux de Draâ Ben Khedda, dont les travaux ont connu un arrêt du 23 février au 20 novembre derniers, en raison de contraintes diverses, le ministre a également demandé aux responsables de l'entreprise portugaise, en charge de sa réalisation, d'augmenter la cadence des travaux pour réceptionner l'établissement en octobre 2014.

A Tigzirt, le ministre, qui a visité l'EPH de cette ville côtière, a annoncé l'inscription d'un centre d'hémodialyse au profit des malades de cette localité, au nombre de 25, qui sont actuellement pris en charge au niveau de l'hôpital d'Azeffoun.

Au CHU Nédir Mohamed de Tizi-Ouzou, M. Boudiaf a annoncé également le lancement prochain des travaux d'extension des services des urgences (médicales et chirurgicales) qui comptent seulement 12 lits afin d'assurer une meilleure prise en charge des malades.

APS

Le passeport biométrique généralisé en Algérie avant la fin 2014

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Tayeb Belaïz, a assuré lundi à Alger que le passeport biométrique sera généralisé d'ici la fin de l'année en cours.



"Le Centre national de biométrie sera renforcé en moyens pour lui permettre d'émettre, à partir de mars prochain, environ 18.000 passeports par jour. Par simple calcul, cela veut dire que tous les Algériens, y compris ceux établis à l'étranger, pourront avoir leur passeports biométriques à la fin de décembre 2014", a indiqué M. Belaïz lors d'une conférence à l'issue de sa visite de travail et d'inspection dans la wilaya d'Alger.

De 2.000 passeports biométriques produits par jour, il y a quelques mois, le Centre national de biométrie a augmenté ses capacités pour émettre jusqu'à 6.000 passeports/jour actuellement, a-t-il précisé.

En permettant aux Algériens de demander leurs passeports biométriques d'ici la fin de l'année en cours, a noté M. Belaïz, l'Algérie se conformera, avec une année d'avance, aux dispositions de la convention internationale relative à l'aviation civile qui

stipule qu'à partir de novembre 2015, aucune personne ne peut voyager dans le monde sans présenter un passeport biométrique.

Le sujet de la lutte contre la lourde bureaucratie, le ministre a rappelé que le dernier Conseil des ministres, tenu le 30 décembre, a adopté le projet de loi relative aux documents de voyage qui prévoit notamment de prolonger la durée de validité du passeport à dix ans au lieu de cinq ans actuellement.

L'adoption de ce texte rentre dans le cadre des efforts de l'Etat dans la lutte contre la bureaucratie qui a permis de supprimer 60% des documents administratifs "inutiles", a soutenu M. Belaïz.

Il a annoncé que le projet de loi relative à l'état civil, qui prévoit de prolonger la durée de validité de l'acte de naissance à dix ans au lieu de six mois, sera présenté au gouvernement ce jeudi.

DISTRIBUTION DE LOGEMENTS: Impliquer les citoyens dans l'établissement des listes des bénéficiaires

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Tayeb Belaïz, a appelé lundi à Alger les autorités locales à impliquer les citoyens dans l'établissement des listes des bénéficiaires de logements

bénéficiaires de logements" a indiqué M. Belaïz dans une conférence à la fin d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya d'Alger. Il a fait savoir que des instructions ont été données afin de mettre en place, au niveau des wilayas, une commission qui permettra aux habitants des quartiers concernés par la distribution de logements de participer à l'établissement de ces listes. L'implication du

simple citoyen dans cette opération permettra, selon le ministre, d'éviter les contestations et d'affecter les logements à ceux qui en ont vraiment besoin.

"Les gens sortaient dans les rues pour crier leur colère parce que les noms des simples citoyens qui méritent de bénéficier des logements à distribuer ne figuraient pas sur les listes affichées", a déploré M. Belaïz.



HABITAT:

Restructuration des entreprises publiques de réalisation au cours du premier semestre de 2014

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelmadjid Tebboune, a indiqué lundi à Alger que les entreprises publiques de réalisation feront l'objet d'une restructuration au cours du premier semestre de 2014 en vue de combler le déficit de moyens de réalisation enregistré dans certaines régions du pays, notamment celles du Sud.

Répondant à une question orale d'un membre du Conseil de la nation, M. Tebboune a précisé qu'une étude consacrée à la restructuration des entreprises publiques relevant de la Société de gestion des participations de l'Etat "Injaz" devrait être finalisée d'ici à deux mois, précisant que la restructuration vise à doter toutes les régions du pays de moyens de réalisation nécessaires.

Le programme de restructuration prévoit la création, au cours du premier semestre de l'année en cours, de cinq (5) grandes entreprises de réalisation couvrant les régions de l'Est, du Sud-Est, du Centre, de l'Ouest et du Sud-Ouest.

Les régions du sud du pays connaissent



un déficit de moyens de réalisation des programmes de logements et d'équipements, ce qui a amené le ministère de l'Habitat à envisager de nouveaux mécanismes à même d'affirmer les entrepreneurs, a souligné M. Tebboune.

En attendant la concrétisation de ces mécanismes sur le plan juridique, nous allons entamer un programme de restructuration des moyens publics de réalisation, a précisé le ministre.

Le déficit de moyens de réalisation n'a toutefois pas entravé l'avancement des projets dans les wilayas du Sud, a estimé M. Tebboune, en voulant pour preuve le lancement à la fin octobre 2013 de plus de 60% des programmes prévus à Adrar, Laâghouat, Biskra, Bechar, Tamanrasset, Ouargla, Illizi, Tindouf et Ghardaïa.

Les coûts de réalisation de logements dans le nord et le sud du pays se rapprochent grâce au subventionnement des prix des matériaux de construction, notamment le ciment, et à la compensation du coût de leur transport vers le Sud.

M. Tebboune a, par ailleurs, réaffirmé l'intérêt accordé par le gouvernement au secteur de l'habitat dans les régions du Sud, comme en témoignent les mesures prises en termes d'aides financières et en matière de foncier, a-t-il dit. (APS)

2000 infractions à l'environnement recensées entre 2000 et 2012 dans la wilaya d'Alger

La direction de l'environnement de la wilaya d'Alger a recensé près de 2000 infractions à l'environnement ayant fait l'objet de poursuites judiciaires au niveau des tribunaux compétents de la wilaya entre 2000 et 2012, a indiqué lundi Mme Samira Maâmeri, représentante de la direction.

Au cours d'une conférence de presse consacrée à l'annonce des résultats du concours "du prix vert du quartier le plus propre", Mme Maâmeri a souligné que les amendes infligées aux auteurs des infractions varient entre 5.000 et 500.000 DA. La sanction peut aller jusqu'à deux mois de prison, a-t-elle précisé.

Elle a ajouté à titre d'exemple que le jet d'un sac de déchets à lui seul peut exposer le contrevenant à une amende de 5.000 DA, sanction appliquée sur le terrain au niveau des tribunaux d'Alger, soulignant que les sommes recueillies sont versées au Fonds national de la protection de l'environnement.

Les infractions concernent notamment les jets anarchiques de déchets domestiques, les déchets dangereux et solides, l'abattage des arbres et autres infractions qui nuisent à l'environnement.

PARLEMENT

M. Louh souligne l'importance de l'amendement du code pénal pour lutter contre toutes les formes de criminalité

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, a souligné hier à Alger l'importance de l'amendement du code pénal pour lutter contre toutes les formes de criminalité.

Lors de la présentation du projet de code pénal devant les membres du Conseil de la nation réunis en séance plénière, le ministre a souligné que ce texte adopté récemment par les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) visait à «renforcer les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme et la discrimination».

Il prévoit «un durcissement des peines contre certains crimes, dont les attentats à la pudeur» et «la criminalisation de l'enlèvement de mineurs», a-t-il ajouté, précisant que cette dernière disposition répondait à la demande de la société suite aux cas d'enlèvement de mineurs enregistrés ces deux dernières années.

Le texte vise également à renforcer les mécanismes de lutte contre la criminalité en vue de poursuivre la réforme de la justice et de consolider les fondements de l'Etat de droit. Le pro-



jet comprend sept nouveaux articles et 13 articles modifiés et complétés visant à «adapter la législation nationale aux conventions internationales ratifiées par l'Algérie dans le domaine de la lutte contre la criminalité ciblant les mineurs et la protection des droits des citoyens», a ajouté le ministre.

Le texte vise aussi à adapter la législation nationale aux conventions internationales ratifiées par l'Algérie en matière de lutte antiterroriste et d'élimination de toutes les formes de discrimination». L'article 87 bis comprend un nouvel alinéa définissant les actes terroristes.

Le projet prévoit aussi la criminalisation de la discrimination en applica-

tion du principe constitutionnel selon lequel tous les citoyens sont égaux devant la loi. Par ailleurs, le projet fixe l'âge minimum de la responsabilité pénaile à 10 ans, sachant que les mineurs âgés entre 10 et 13 ans ne peuvent faire l'objet que de mesures de protection ou de rééducation.

Dans leurs interventions, les sénateurs ont proposé l'application de la peine capitale contre les criminels qui enlèvent des enfants et les tuent.

Concernant la détention préventive, les sénateurs ont insisté sur sa nécessaire suppression et la préservation de la présomption d'innocence pour protéger les accusés et réduire la surpopulation carcérale.

Le président de l'APN honore un député de la wilaya de Ghardaïa



Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Larbi Ould Khelifa a honoré, lundi, le député Bakir Kara Omar du parti du Rassemblement national démocratique (RND) de la wilaya de Ghardaïa pour «son assiduité aux séances de l'Assemblée».

«Vous avez fait montre d'assiduité lors de toutes les séances plénaires et vos interventions ont été parmi les plus pertinentes», a déclaré M. Ould Khelifa lors de la distinction du député au terme d'une séance plénière de l'assemblée consacrée aux questions des députés concernant le projet de loi sur les mines. Cette assiduité «témoigne du respect par M. Kara de ses engagements et du bon choix de ses élus dans la wilaya de Ghardaïa», a ajouté le président de l'APN. M. Ould Khelifa a récemment signalé l'absence de plusieurs députés lors des séances plénaires de la chambre basse du parlement, appelant ces derniers à «assumer leurs responsabilités face à leurs conscience et leurs élus».

ALGÉRIE - FRANCE Réactivation des échanges entre les villes d'El Kroub et de Mulhouse

La coopération décentralisée entre les villes d'El Kroub (Constantine) et de Mulhouse (France) est relancée par l'approbation d'un programme d'échanges multisectoriels entre les deux cités liées par une convention de jumelage, a-t-on appris hier auprès de la commune d'El Kroub. M. Abdelhamid Haroun, président de la commission «santé et environnement» a précisé, dans un entretien à l'APS, que la volonté de traduire efficacement cette coopération sur le terrain a été «redynamisée» à la faveur d'une récente visite d'une délégation de la commune d'El Kroub à Mulhouse. Les agglomérations de Mulhouse et d'El Kroub entretiennent des relations de partenariat depuis le 31 mai 2000, date de la signature de la première convention cadre de partenariat entre les deux localités, a-t-il rappelé. L'accord de jumelage, signé entre le président de l'Assemblée populaire communale d'El Kroub, Abdelhamid Aberkane, et le sénateur-maire de Mulhouse, Jean-Marie Boeckel, porte essentiellement, a ajouté ce responsable, sur les questions de santé, d'hygiène du milieu et d'urbanisme auxquelles sont venus se greffer les dossiers spécifiques au cancer et à l'accompagnement des malades dans le cadre de Dar Waha, une maison d'accueil en construction à la nouvelle ville Ali-Mendjeli. Au-delà de ses aspects «traditionnels», la mission effectuée à Mulhouse revêt une autre importance, celle de la relance dynamique des échanges qui ont connu un net recul durant ces dernières années», a souligné M. Haroun qui a conduit cette délégation.

La commune d'El Kroub avait notamment bénéficié de la part de la municipalité de Mulhouse d'un matériel lourd de collecte des déchets ménagers (bennes et bennes-tasseuses), d'un lot de lits d'hôpital, de fauteuils roulants pour handicapés moteurs et d'une donation d'ouvrages à caractère technique et scientifique.

APS



Délivrance de plus de 10.000 attestations d'équivalence aux diplômes étrangers ces quatre dernières années

• Crédit d'une direction pour l'équivalence des diplômes dans le cadre du nouvel organigramme du ministère

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Mohamed Mebarki, a affirmé lundi que son secteur avait délivré plus de 10.000 attestations d'équivalence durant les quatre dernières années.

A une question d'un membre du Conseil de la nation, Bensalem Abdelkader, sur les attestations d'équivalence aux diplômes étrangers, le ministre a précisé que son secteur avait «délivré 10.015 attestations d'équivalence durant les quatre dernières années».

Il s'agit de 7.340 diplômes du baccalauréat, 495 diplômes de graduation, 904 diplômes de master, 472 diplômes de doctorat et 50 diplômes d'études médicales spécialisées (DEMS).

Le ministre a reconnu que bien que non négligeables, ces efforts «doivent être soutenus afin d'améliorer les prestations du service chargé des équivalences», soulignant que son secteur avait effectué dernièrement de nombreuses opérations dans ce sens, à l'instar de la création d'une direction chargée des équivalences dans le nouvel organigramme de l'administration centrale au ministère dotée de moyens humains et matériels suffisants.

ALGÉRIE - PHILIPPINES

L'Algérie octroie une aide alimentaire de 6.400 tonnes de riz aux Philippines

L'Algérie a octroyé une aide alimentaire constitué de 6.400 tonnes de riz aux Philippines, pays qui a été lourdement éprouvé par le passage du typhon Haiyan.

«Dans le cadre de la solidarité agissante de l'Algérie à l'endroit du peuple philippin ami qui a été lourdement éprouvé par le passage du typhon Haiyan, l'Algérie a octroyé une aide alimentaire constituée de 6.400 tonnes de riz», a indiqué hier

le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Amar Belani, dans une déclaration à l'APS.

«Nous avons identifié le département philippin de la protection sociale et du développement comme partenaire pour que l'opération se concrétise dans de bonnes conditions et afin que l'aide humanitaire parvienne à ses destinataires dans les meilleurs délais», a précisé le porte-parole.

ALGÉRIE - TANZANIE M. Yousfi reçu par le président tanzanien

La coopération énergétique bilatérale au menu de discussions

Le ministre de l'Energie et des mines, Youcef Yousfi, a été reçu hier à Dar Es Salaam (Tanzanie) par le président tanzanien, Jakaya Mriso Kikwete, avec lequel il évoqué les perspectives de développement de la coopération énergétique entre les deux pays, indique un communiqué du ministère.

M. Yousfi, qui a entamé lundi une visite de travail en Tanzanie, a abordé avec le président tanzanien le renforcement du partenariat dans les domaines des hydrocarbures, de l'électricité et des mines ainsi que l'établissement d'un partenariat stratégique à long terme, précise la même source.

M. Yousfi a également été reçu par le vice-président tanzanien, Mohamed Gharib Bilal, et sera reçu par le Premier ministre, Mizengo Peter Pinda.

M. Yousfi avait au début de sa visite de trois jours tenu une série d'entretiens avec le ministre tanzanien de l'Energie et des ressources minérales, Sospeter Muhongo, des entretiens élargis aux membres des deux délégations.

Ces entretiens avaient porté sur l'approfondissement des axes de coopération identifiés lors de la visite à en Algérie de M. Muhongo en décembre dernier.

Les discussions s'étaient poursuivies au niveau des compagnies Sonatrach et TPDC (Tanzania Petroleum Development Company), Sonelgaz et Tanesco (Tanzania Electrical Supply Company) et avec les compagnies minières (Geological Survey of Tanzania-GST, Tanzania Mineral Auditing Agency-TMMA, State Mining Company-Stamico et Mineral Ressources Institute-MRI), selon la même source.

MILA 35 millions de litres de lait frais collectés en 2013

La quantité de lait frais collectée à travers la wilaya de Mila a presque doublé en 2013 passant de moins de 19 millions de litres les années précédentes à 35 millions de litres l'année passée, a indiqué hier à l'APS le directeur des services agricoles (DSA).

«Ce résultat est le fruit des efforts fournis par les professionnels du secteur et des mesures prises par l'Etat pour soutenir cette filière stratégique afin de réduire la facture des importations», a précisé M. Rabah Ferdas. La valorisation et le développement du bassin laitier d'Oued Athmania, au sud de la wilaya de Mila, figurent au cœur de la stratégie arrêtée localement pour faire renaître le secteur agricole dans cette région, d'autant que le périmètre irrigué de Telghema (4.447 hectares), nourri par le barrage géant de Beni-Haroun, sera bientôt opérationnel, a ajouté le même responsable. «Le patron d'une importante unité de transformation de lait élisant domicile dans la wilaya de Mila vient de procéder à l'importation de 650 vaches laitières, remises aussitôt à des éleveurs qui rembourseront le prix des bêtes en fournissant du lait frais à l'unité au titre d'une convention passée entre les deux parties», a souligné M. Ferdas. Le DSA a également fait état d'un important projet initié par un autre investisseur établi dans la zone d'El Khadraouia, dans la commune d'Oued Athmania, qui envisage l'importation de pas moins de 1.500 vaches laitières dans le cadre d'un complexe laitier prévu dans cette région et dont les hangars sont déjà en construction. Ce futur complexe produira quotidiennement 25.000 litres de lait, selon M. Rabah Ferdas qui a rappelé que le cheptel bovin de la wilaya de Mila est constitué de 44.000 têtes dont 15.000 vaches laitières.

APS

Le ministre du Commerce, Mustapha Benbada a affirmé lundi que plus de 55.000 appareils de chauffage non conformes aux normes de sécurité sont bloqués actuellement au niveau des ports, soulignant que ces appareils locaux ou importés sont soumis à un contrôle rigoureux, conformément au décret exécutif relatif à la protection du consommateur.

LES 4 VÉRITÉES DE BENBADA :



Saisie de plus de 55.000 appareils de chauffage non conformes aux normes de sécurité

Lors d'une conférence de presse consacrée au nouveau règlement relatif à l'information du consommateur, M. Benbada a indiqué que le principe préventif prévu dans le décret exécutif relatif à la protection du consommateur publié en avril 2013 exige un contrôle technique de ces appareils, ce qui a permis la saisie de plus de 55.000 appareils de chauffage.

S'agissant du nouveau décret exécutif relatif à l'information du consommateur publié récemment dans le journal officiel, le ministre a estimé que ce texte vise à combler le vide juridique enregistré dans ce domaine et à renforcer les mesures de contrôle et de lutte contre la fraude.

Le décret exécutif définissant les conditions et modalités d'information du consommateur s'inscrit dans le cadre du programme de modernisation du règlement national et son adaptation aux normes internationales.

La loi prévoit la nécessité d'informer le consommateur des caractéristiques du produit, à travers l'étiquetage ou toute autre forme adéquate. Les

professionnels doivent se plier à cette obligation. Le texte en question annule le décret exécutif n° 90-367 de 1990 portant étiquetage des produits alimentaires, amendant et complétant le décret exécutif n° 90-366 de 1990 portant étiquetage des produits ménagers non alimentaires.

M. Benbada a estimé que certaines dispositions de ces deux décrets sont dépassées, comparé aux normes en vigueur à l'échelle internationale, notamment celles relatives à la téléviseuse, l'étiquetage alimentaire, l'apposition de la mention "Halal" et la déclaration des composants allergènes.

Les principales dispositions proposées dans ce nouveau cadre organisationnel visent, selon le ministre, à combler le vide juridique enregistré en matière d'information du consommateur et à renforcer les mesures de contrôle et de lutte contre la fraude, en garantissant la conformité de tous les produits et services assurés au consommateur, à travers tous le processus de commercialisation.

Il vise également à assurer une concurrence loyale entre les profes-

sionnels, à faciliter le commerce international et à créer une référence des différents services de contrôle.

En application de ce décret exécutif, le producteur est tenu d'apposer l'étiquetage, le mode d'emploi et les conditions de conservation du produit et toute autre information prévue dans le décret en arabe notamment, avec l'éventualité d'utiliser une ou plusieurs autres langues intelligibles pour le consommateur de manière visible, lisible et indélébile.

L'étiquetage ne doit pas contenir de fausses informations concernant la qualité du produit.

Le décret exécutif comprend plusieurs chapitres, relatifs notamment aux informations obligatoires de l'étiquetage des produits alimentaires et l'information du consommateur sur les produits industriels, les services et les règles appliquées aux produits proposés à la téléviseuse, outre les informations d'étiquetage des matières premières destinées à la transformation, au conditionnement ou tout autre usage non destiné directement aux consommateurs.

Le prix du lait subventionné ne sera pas revu à la hausse

Le ministre du Commerce, Mustapha Benbada, a déclaré lundi à Alger, que le prix du lait subventionné ne sera pas revu à la hausse et que le renchérissement de ses dérivés est conjoncturel et baissera après le recul des prix des matières premières sur les marchés internationaux.

«Les entreprises publiques n'ont pas augmenté et n'augmenteront pas le prix du lait et de ses dérivés en dépit de la hausse sensible des coûts de la poudre de lait sur les marchés internationaux qui ont enregistré une hausse variant entre 32 et 47 % entre septembre et décembre 2013», causée par la sécheresse qui a touché la Nouvelle-Zélande, l'un des plus grands producteurs de lait dans le monde. Tout au long de l'année, les prix de la poudre de lait sur les marchés internationaux ont enregistré une hausse sensible oscillant entre 15 et 20 %.

Le prix du lait (non subventionné) et de ses dérivés a grimpé en raison d'une hausse «sensible» du coût des matières premières à l'échelle internationale, a

précisé M. Benbada, indiquant que son département a mis en garde les professionnels contre un renchérissement non proportionnel à celui des marchés internationaux.

«La hausse des prix sera conjoncturelle et sera revue à la baisse après le recul des prix des matières premières sur les marchés internationaux qui ont enregistré une hausse variant entre 32 et 47 % entre septembre et décembre 2013», causée par la sécheresse qui a touché la Nouvelle-Zélande, l'un des plus

grands producteurs de lait dans le monde. Tout au long de l'année, les prix de la poudre de lait sur les marchés internationaux ont enregistré une hausse sensible oscillant entre 15 et 20 %.

Toutefois, entre septembre et décembre, la cadence de la hausse s'est accélérée en variant entre 32 et 47 % contrairement aux neuf premiers mois de l'année au cours desquels elle

s'était chiffrée à 1%, a indiqué le ministre. Au début de l'année, les prix de certains dérivés laitiers ont enregistré une hausse allant de 1 à 10 da.

«Les prix des dérivés laitiers ne peuvent être subventionnés vu les conséquences négatives qui en découlent», a ajouté le responsable.

Les perturbations enregistrées en matière de distribution du lait en sachets subventionné sont dues au non-respect par la laiterie de Boudouaou du programme de production. L'Office national inter-

professionnel du lait (ONIL) dispose d'un stock suffisant pour 6 mois. Il a importé 136.000 tonnes en 2013, soit une hausse de 13.000 tonnes par rapport à 2012.

Hormis les prix du lait, du lait pour nourrissons, du concentré de tomate et des haricots blancs qui ont grimpé en 2013, les coûts des autres produits alimentaires de large consommation ont baissé ou se sont stabilisés. M. Benbada a souligné la nécessité de renforcer la production locale pour réduire la facture de l'importation des produits alimentaires qui frôle les 9 milliards de dollars, indiquant que les importations des légumes secs et du lait constituent 60 % du volume des importations.

BORDJ BOU-ARRÉRIDJ

Bilan annuel satisfaisant de la sûreté de wilaya

Mouad B.

L'image du policier synonyme de répression, a laissé place, depuis quelques années, à celle du fonctionnaire au service du citoyen. Ce constat est de rigueur dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj depuis que cette institution s'est fixée comme objectif le rapprochement du citoyen, avec une "Police de proximité".

Pour les responsables de sûreté de wilaya de Bordj Bou-Arréridj, le bilan d'activité de l'exercice de l'année écoulée 2013 est positif, comparativement aux années précédentes.

La satisfaction est totale, «des efforts considérables ont été consentis par la Sûreté nationale, et des moyens importants ont été mobilisés pour assurer la protection des biens et des personnes», a-t-on appris de ses fonctionnaires. Selon le bilan de cette année 2013, il a été enregistré dans le cadre de la prévention et lutte contre les atteintes aux personnes et aux biens, 5084 affaires, ayant impliqué 5539 dont 4968 hommes, 310 femmes, 238 mineurs, 23 étrangers. Il a été recensé durant la même année 2013, un meurtre, 2 tentatives d'homicides, 1249 coups et blessures volontaires (CBV), impliquant 1346 hommes, 12 femmes et 56 mineurs.

Concernant les affaires d'agressions sexuelles, 76 affaires ont été enregistrées dont 64 résolues impliquant 72 hommes, 9 femmes et 14



mineurs. Pour les affaires de viols, les mêmes services ont traité 4 affaires impliquant 4 hommes et une femme. Pour ce qui est des vols tous les types confondus, 1418 affaires ont été enregistrées dont 811 résolues impliquant 1082 hommes, 31 femmes et 94 mineurs. Les mêmes services ont traités 28 affaires d'escroquerie dont 21 ont été résolues impliquant 32 hommes et 3 femmes.

Dans le domaine de la lutte contre la drogue, les services concernés ont traité durant cette année 2013, pas moins de 156 affaires impliquant 197 hommes, 4 femmes et 10 mineurs.

La lutte contre la falsification de billets de banque et de documents administratifs pas moins de 11 faussaires dont 5 hommes, une femme et 5 étrangers ont été arrêtés dans 5 affaires résolues sur les 15 enregistrées depuis le début de l'année 2013. 2235 autres affaires dont 1924 résolues impliquant 2223 hommes, 141 femmes, 64 mineurs et 18 étrangers ont été recensées par les services de la PJ.

Durant cet exercice, les services de la police ont enregistré 717 accidents causant la mort de 10 personnes dont

5 hommes, une femme et 4 mineurs, et blessant pas moins de 841 autres dont 374 hommes, 94 femmes et 373 mineurs.

Sur le plan répression, les services de l'ordre public ont noté 1060 délits, 9334 infractions, 153 mises en fourrière, 2963 retraits d'permis de conduire et 14 permis de conduire transmis à la justice.

Comparativement à l'année précédente, le bilan est élevé malgré les multiples campagnes de sensibilisations et de préventions ainsi que la répression. Durant l'année 2012, les mêmes services ont enregistré 690 accidents qui fait 8 morts et 800 blessés.

Notons que la wilaya de Bordj Bou-Arréridj est la troisième wilaya à l'échelle nationale concernant ce fléau des accidents urbains.

Dans ce bilan de l'année 2012, brigades spécialisées de l'urbanisme et de l'environnement ont enregistré pas moins de 602 affaires liées à la construction sans 287 affaires d'infractions à l'urbanisme, 88 commerce illicite sur la voie publique, 84 pour l'hygiène, 60 pour l'eau et 25 pour les déchets.

BEJAIA : Fratricide

Arslan B.

Drame à Ihaddaden « Ouadda » : C'est après qu'un agent de police de faction au CHU Khellil Amrane ait informé le central de l'arrivée au service des urgences, dimanche 5 janvier quelque temps après 20h, d'un blessé grave, que des éléments de la brigade criminelle se sont aussitôt attelés, après s'être déplacés à l'hôpital et constaté que la victime venait de succomber à ses blessures (trois coups de couteau au cœur), à enquêter

et rechercher l'auteur du crime abject. Il s'est avéré que celui-ci n'est autre que le frère de la victime. Il s'agit de K.F., 30 ans, meurtrier de son propre frère, répondant aux initiales K.O., 50 ans, tous deux habitant sous le même toit. Le couteau utilisé par le meurtrier est, selon la police, « un Okapi 03 étoiles ». A noter, par ailleurs, que l'assassin était en état d'ébriété. Présenté hier 7 janvier 2014 devant le procureur de la République, K.F. a été placé sous mandat de dépôt.

A. B.



ment de la Gendarmerie de Tlemcen pour élucider cette affaire. D'autre part, deux personnes ont été interpellées dans la même journée à Ain Temouchent par les gendarmes en service sur la RN 108 reliant la localité de Tamzoura à Oran.

Ces personnes transportaient, à bord d'un camion semi-remorque, environ 30 tonnes de blé sans facture, a ajouté la même source. Informé sur cette affaire, le procureur près le tribunal de Hammam Bouhadjar a prescrit la remise de la marchandise aux services des Domaines et la présentation des mis en cause. L'enquête suit son cours, a-t-on encore souligné.

TLEMCEN

Saisie de 16 kg de kif traité dans une briqueterie selon la Gendarmerie nationale

Les gendarmes de la compagnie territoriale de Remchi (Tlemcen) ont opéré, lundi, la saisie d'une quantité de 16 kg de kif traité dans l'intérieur d'une briqueterie sis à Oued Tafna, relevant de la commune de Remchi, a-t-on appris auprès de ce corps de sécurité.

Agissant sur informations et en vertu d'un mandat de perquisition, les gendarmes ont interpellé un ouvrier de la briqueterie et ont saisi, dans son armoire, 16 kg de kif traité dissimulés dans un sac à dos, a-t-on indiqué de même source.

Une enquête est ouverte par la section de recherches du groupe-

ALGER

Retour au calme aux quartiers de la commune de Baraki après un mouvement de protestations

Le calme est revenu dans la commune de Baraki (est d'Alger) après un mouvement de protestations mené par les habitants des quartiers de constructions précaires pour réclamer des logements décents, a constaté l'APS lundi.

Dans ce contexte, la responsable de la cellule d'information de la commune de Baraki, Fatima Lakhal a affirmé que "les habitants des quartiers de constructions précaires attendent que la wilaya honore ses engagements concernant leur relogement dans les prochains mois". Des dizaines de personnes résidant dans des habitations précaires dans les quartiers de "Diar El Baraka", "Haouch Bekha" et "Saliba" avaient protesté durant la dernière semaine de l'année 2013. Les habitants de ces quartiers ont protesté en réaction à une information qui avait circulé sur la distribution de nouveaux logements au profit de familles étrangères de Baraki, a souligné une source de la commune. Pour faire face à cette situation l'Assemblée populaire communale (APC) de Baraki a mis en place une cellule de crise pour examiner le dossier et calmer les habitants qui ont désigné des représentants.

Le wali d'Alger Abdellah Zoukh avait déclaré récemment que des logements seront distribués prochainement dans la wilaya d'Alger au profit de toutes les personnes qui répondent aux conditions, dont les habitants des quartiers précaires de Baraki.

AIN TEMOUCHENT

Saisie de 1.000 litres de gasoil destinés à la contrebande vers le Maroc

Une quantité de 1.000 litres de gasoil destinée à la contrebande vers le Maroc, a été saisie en fin de semaine écoulée, par les agents des Douanes d'El Amria, a indiqué lundi un communiqué de l'inspection divisionnaire des Douanes d'Ain Temouchent.

Ces carburants étaient transportés à bord d'un camion conduit par un individu qui ne portait sur lui aucun document, a-t-on ajouté. Intercepté à un barrage de contrôle routier dressé sur la route reliant Sidi Ben Adda à Beni Saf à travers la plage "El Hillal", le conducteur n'a pas voulu s'arrêter obligeant les douaniers à effectuer des tirs de sommation, avant de tirer sur les pneumatiques du camion.

La valeur du gasoil saisi a été estimée à 10.960 DA et celle du camion 750.000 DA, a-t-on ajouté, signifiant qu'une amende de 7.609.600 DA devra être versée par le contrevenant. Présenté dimanche devant le parquet, le conducteur du véhicule a été placé sous mandat de dépôt, a précisé la même source.

TIZI OUZOU

Saisie de près de 10 kg de kif traité à Draâ El-Mizan

La police judiciaire de la daïra de Draâ El-Mizan (sûreté de la wilaya de Tizi Ouzou) a saisi près de 10 kg de kif traité dans un domicile familial dans la région de Draâ El-Mizan, a indiqué lundi la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). En vertu d'un mandat de perquisition du domicile, les forces de police ont saisi 9,159 kg de kif traité et arrêté le principal suspect qui a été conduit au poste de police pour parachèvement de la procédure légale, en attendant d'être déféré devant la justice. L'enquête se poursuit toujours pour arrêter les autres membres du réseau. Cette opération exécutée dimanche soir intervient "sur la base d'informations parvenues aux services de sûreté selon lesquelles des individus s'adonnaient au trafic de drogue à travers la wilaya de Tizi Ouzou", a indiqué la DGSN. L'enquête menée par les services de sûreté s'est soldée par l'identification du principal fournisseur.

APS

JUSTICE**Report de l'affaire de fraude fiscale portant sur plus de 53 milliards DA à la prochaine session criminelle**

Le procès de deux individus impliqués dans une affaire de fraude fiscale portant sur un chiffre d'affaires non déclaré à la Direction des grandes entreprises (DGE) de quelque 53 milliards DA, a été reporté mardi par le tribunal criminel d'Alger à la prochaine session, a constaté une journaliste de l'APS.

Le juge Tayeb Hallali a décidé le report de cette affaire dans laquelle est impliqué Achour Abderrahmane et un autre co-inculpé, en raison de l'absence des avocats des deux accusés. Les deux prévenus ont été déjà condamnés en janvier 2012 dans cette même affaire à 8 ans de réclusion criminelle. Mais, ce jugement a été annulé par la Cour suprême, qui a décidé de renvoyer l'affaire devant la même juridiction afin d'être rejouée.

Selon Me Bouakil, avocat de la partie civile (DGE), le montant de la fraude fiscale a été évaluée à «53 milliards DA (par la DGE) en plus des pénalités de recouvrement, qui ont fait grimper le montant global à recouvrir à plus de 66 milliards DA».

Selon l'arrêt de renvoi de cette affaire, la fraude a été découverte lorsque la sous-direction du contrôle de la DGE avait décidé d'ouvrir une enquête sur la société «National +», appartenant à Achour Abderrahmane, auquel elle a demandé les documents comptables de cette entreprise. Mais, celui-ci avait affirmé aux enquêteurs que sa société ne possédait pas de documents comptables. En épuluchant tous les mouvements des comptes bancaires ouverts par A. Abderrahmane auprès de la BNA, d'ABC banque, de l'ex-El Khalifa Bank et de Rayan Banque-Algérie, les enquêteurs de la DGE ont finalement estimé le chiffre d'affaires de la «National +», une société écran en fait, à plus de 53 milliards DA.

Pour autant, une expertise comptable ordonnée par le tribunal criminel d'Alger avait évalué cette «fraude fiscale à 32 milliards DA», rappelle-t-on.

SELON LA PROTECTION CIVILE Accidents de la route: 51 morts et 1.049 blessés en une semaine

Cinquante-et-une (51) personnes sont mortes et 1.049 autres ont été blessées dans 921 accidents de la circulation routière survenus à travers le territoire national durant la période du 29 décembre au 4 janvier, a indiqué hier un bilan de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Ouargla avec 11 personnes décédées et 33 autres blessées suite à 10 accidents de la route enregistrés durant la même période, a précisé la même source.

APS

**AFRIQUE DU SUD
1.000 morts sur les routes en décembre**

Plus de 1.000 personnes ont trouvé la mort dans des accidents de la route en décembre en Afrique du Sud, ont annoncé hier les autorités locales.

«Le bilan des victimes de la saison des fêtes 2013/2014 est le plus lourd de l'histoire sud-africaine, atteignant probablement plus de 1.000», a indiqué le département du Transport sud-africain.

Pour les autorités, la hausse des accidents de la route est due à l'inadéquation de certains piétons, mais surtout aux mauvais comportements des conducteurs qui conduisent sous l'emprise de l'alcool et de la drogue.

Selon la presse locale, le taux des ac-



cidents mortels a connu au cours des deux dernières années une hausse effrayante «malgré tous les efforts déployés par le gouvernement, le secteur privé et la société civile pour sen-

sibiliser les citoyens à la nécessité de respecter le code de la route».

L'Afrique du Sud enregistre l'un des taux les plus élevés de décès sur les routes dans le monde.

INDE**17 morts dans l'effondrement d'un immeuble dans l'Etat de Goa**

Les autorités indiennes ont annoncé lundi que le bilan des victimes dans l'effondrement d'un bâtiment en construction dans l'Etat de Goa (ouest) s'est alourdi à 17 morts, selon la presse locale.

«Nous avons récupéré trois nouveaux cadavres sous les décombres, ce qui porte le bilan à 17 morts (...) depuis samedi.

Le bilan pourrait continuer de s'alourdir dans la journée car on craint que plusieurs personnes, principalement des ouvriers, soient toujours piégées sous les décombres», a annoncé un officiel de la



police locale, cité par la presse.

«Certains des blessés seraient également dans un état critique à l'hôpital de proximité où ils ont été transportés après avoir été retrouvés vivants sous les décombres», a-t-il ajouté.

Un précédent bilan faisait état de treize morts. «Le chef du gouvernement de l'Etat de Goa, Manohar Parrikar, a annoncé que la police allait bientôt arrêter le constructeur, l'entrepreneur du bâtiment et les responsables municipaux qui auraient donné le feu vert au projet de construction, selon la même source.

ZOOLOGIE**Des chercheurs prouvent la sensibilité au magnétisme terrestre chez les chiens**

Une équipe de chercheurs allemands et tchèques affirme que les canidés possèdent une sensibilité particulière aux champs magnétiques leur permettant de s'orienter plus facilement, après avoir étudié la façon dont ils faisaient leurs besoins.

Dans une étude publiée le 27 décembre dans la revue «Frontiers in Zoology», une équipe de chercheurs allemands et tchèques affirme que les chiens possèdent une sensibilité particulière aux champs magnétiques leur permettant de s'orienter plus facilement, et ce, après avoir étudié la façon dont ils faisaient leurs besoins.

L'équipe de dix chercheurs a chargé 37 propriétaires de chiens équipés de boussoles d'observer le comportement de leurs animaux domestiques au moment de leurs besoins. L'étude a été menée durant deux ans sur 70 animaux mâles ou femelles, et de races différentes, pendant qu'ils urinaient (5582 observations) ou qu'ils déféquaient (1893 observations). Dans la publication, les chercheurs ex-

plicant qu'ils ont suivi l'orientation des chiens durant d'autres types d'activités (sommeil et nourriture), mais que c'est finalement l'excrément qui l'a emporté, «car cette activité semble être la plus prometteuse en ce qui concerne l'obtention de grands ensembles de données indépendantes du temps et de l'espace».

Les propriétaires des animaux étaient alors chargés de noter dans quelle direction les animaux s'orientaient tandis qu'ils se soulageaient.

Ces données ont ensuite été comparées aux données magnétiques locales fournies par l'Observatoire géomagnétique de Fürstenfeldbruck (Munich). Selon les chercheurs de l'Université de Duisbourg-Essen (nord-ouest de l'Allemagne) et de l'Université d'études agricoles de Prague, les résultats sont sans appel : ils seraient parvenus, pour la première fois, à «prouver une sensibilité au magnétisme terrestre chez les chiens». D'après leurs résultats, qu'ils urinent ou déféquent, les canidés ont tendance



à s'arrêter le long d'un axe nord-sud. A condition toutefois que le champ magnétique terrestre soit stable à cet instant, précisent les chercheurs.

Ces derniers n'ont par ailleurs décelé aucune différence notable de sensibilité au champ magnétique selon les races. Sauf que si l'on y regarde de plus près, les résultats sont moins évidents qu'il n'y paraît.

ALLEMAGNE**Angela Merkel blessée dans un accident de ski en Suisse**

La chancelière allemande Angela Merkel s'est blessée au bassin alors qu'elle faisait du ski en Suisse et devra annuler plusieurs visites, a affirmé lundi son porte-parole Steffen Seibert.

L'accident s'est produit au cours des vacances de Noël de Mme Merkel dans la région de l'Engadine dans l'est de la Suisse. Sa chute s'est produite «à une vitesse minimale», a poursuivi M. Seibert.

La blessure de Mme Merkel intervient quelques jours après le terrible accident de ski du coureur automobile allemand de légende, Michael Schumacher, en France.



YENNAYER

La célébration de Yennayer dans les Aurès est annuellement marquée par certains rituels auxquels les populations, en particulier rurales, restent solidement attachées bravant allégrement la «modernité» et les comportements «branchés» qu'elle implique.

Beaucoup de femmes de la wilaya de Batna, en particulier celles vivant dans les régions montagneuses d'Arris, de Menâa, de Theniet El Abed, de Bouzina ou de Taxlent continuent d'honorer ces traditions et ces cérémoniaux fêtant l'avènement du nouvel an amazigh de la même manière que le faisaient leurs mères et grand-mères.

Selon Mme Zerfa B., dont l'humble demeure culmine sur les hauteurs d'Ichémouï, «chaque femme se doit, la soirée du nouvel an, de rassasier les membres de sa famille en leur proposant toutes sortes de mets succulents en signe de bon augure».

Pour cette dame, d'une soixantaine d'années, la gastronomie traditionnelle est à cette occasion particulièrement riche : couscous au guedid (viande séchée), chakhchoukha au poulet de ferme, el aïch ou encore m'gatâ (genre de tagliatelles faites maison) avec soupe quipante et épaisse. La femme n'a que l'embaras du choix pour gâter les siens en cette occasion, selon Mme Zerfa.

Des traditions à la peau dure

La tradition veut que le festin du nouvel an soit garni de sept fruits avec, en tête, des grenailles aux grains bien rouges et juteux, des figues, affirme de son côté El Hadja Aïcha (96 ans), du village montagneux de Baali.

«Je m'emploie à suivre pas à pas tout ce que ma maman faisait à l'avènement de Yennayer», souligne la vieille dame, toute fière d'avoir trente arrière-petits-enfants, et qui continue de sortir le matin du nouvel an en compagnie de ses belles-filles vers les lisières de la forêt voisine pour apporter les plantes aromatiques destinées à embellir et à «éteindre» de vert sa demeure pour que la saison soit verdoyante et opulente.

La tradition impose également de préparer, pour la circonstance, le plat appelé «Ichermen» fait de dattes, de fèves séchées, de gueddid et de «klila» (fromage séché), mélangés avec du smen (beurre traditionnel) et de plusieurs aromates, note encore la nonagénaire.

Cette grand-mère affirme également que les us font obligation d'accueillir le nouvel an avec des couvertures, des vêtements et des ustensiles neufs, selon les

La région des Aurès reste solidement attachée aux traditions



moyens de chaque ménage. Les femmes et les jeunes filles se font belles à cette occasion, marquée également, ajoute El Hadja Aïcha, par la tradition dite «Aslith Ninar». Cette coutume consiste à parer une petite fille de beaux habits et de bijoux avant qu'elle ne sillonne les demeures des voisins et des proches en signe de joie.

Les «mystères» des pierres

Une croyance répandue dans la région des Aurès consiste aussi à changer les pierres (m'nassab) du kanoun (petit brasero en terre cuite), ainsi que sa cendre le premier jour de Yennayer que l'on célèbre dans cette région le 14 janvier.

Selon Mohammed Merdassi, enseignant effectuant des recherches autour du patrimoine amazigh, certains se contentent de jeter trois pierres en une seule fois tandis que d'autres jettent deux pierres au premier jour de Yennayer et une troisième au second jour. Si cette dernière pierre se retrouve à côté des deux précédentes, ce sera le signe d'une année «maigre», mais si elle les dépasse, ce sera le présage d'une nouvelle année prospère.

Une autre manière de présager l'avenir qui réserve l'année nouvelle consiste, pour d'autres, à retourner une pierre et à interpréter ce que l'on retrouve sur sa face antérieure. Si l'on voit de petites fourmis, cela signifiera que le troupeau de moutons et de caprins se multipliera. Si les fourmis sont plus grosses ou si c'est un scarabée, cela indique que le nombre de bovins croîtra.

La femme auréenne croit fermement que le second jour de Yennayer, correspondant au 15 janvier, est un jour de repos et elle s'attache à ce que les membres de sa famille honorent cette tradition qui veut que durant ce jour, il n'y ait ni voyage, ni travail ni même de cuisson. Toutes les tâches ménagères sont exécutées la veille.

Au premier jour du nouvel an, les hommes allument des feux pour combattre le froid généralement rude de l'hiver et si ce jour est enneigé, les hommes jouent avec les boules de neige espérant que l'année sera suffisamment arrosée.

Glorification de la femme et de la terre

La tradition orale dans la région rapporte l'histoire fabuleuse selon laquelle un jour, Yennayer avait pris la forme d'une vieille dame pour frapper à la porte d'une femme, lui demandant l'aumône mais cette dernière, cupide, ne lui donna rien. L'année entière fut alors sèche et sans récolte. Les sages du village, faisant le lien entre le comportement de la femme et la faible pluviométrie, lui conseilleront de bien se comporter si Yennayer revenait. L'année suivante, la même veille dame se présente à la porte de la femme qui fut cette fois si généreuse qu'elle la combla de dons. L'année fut alors pluvieuse et les récoltes abondantes.

Le trait caractéristique dans les célébrations de Yennayer, par les familles des Aurès, est la glorification de la femme et de la terre, car toutes deux symbolisent la fertilité et l'abondance.

Khalida Toumi rend hommage à l'artiste «généreux et raffiné» qu'a été M'hmed Benguettaf

La ministre de la Culture, Khalida Toumi, a rendu un hommage appuyé à l'artiste «généreux et raffiné» qu'a été M'hamed Benguettaf, disparu dimanche soir à Alger à l'âge de soixante-quinze ans, en soulignant son legs au 4^e art algérien à travers ses créations et son travail dans des institutions et des manifestations culturelles en Algérie.

Dans un message de condoléances diffusé lundi, la ministre a fait part de son «immense tristesse» devant la perte d'un homme «lettré et inspiré» qui a, rappelle-t-elle, «voué sa vie aux arts et métiers de la scène» comme comédien, auteur et metteur en scène dans les répertoires national, arabe, africain et universel. Pour Khalida Toumi, la famille du théâtre «se souviendra de ce qu'elle doit» à M'hamed Benguettaf qui a, dit-elle, offert au public algérien «pendant près d'un demi-siècle, beauté, connaissance et émotion» en écrivain, interprétant, adaptant ou traduisant plus de 80 pièces de théâtre». Après avoir connu la «consécration» en tant que dramaturge, poursuit-elle, le défunt s'était attelé avec «brio» à diriger le Théâtre national algérien (TNA) en 2003 puis des départements de théâtre de manifestation culturelles d'envergure comme «Alger, capitale de la culture arabe» (2007) ou encore «Le deuxième Festival panafricain d'Alger» (2009). Avant sa disparition, M'hamed Benguettaf avait également «apporté son concours» au programme de théâtre de «Constantine, capitale de la culture arabe 2015», a dit la ministre.

Evocuant son rôle dans la promotion des jeunes talents, Khalida Toumi a, par ailleurs, relevé «l'étendue et la capacité du don de soi» dont faisait preuve le défunt, dans l'unique but de «d'assurer à notre pays une relève digne de l'histoire du théâtre algérien». Les qualités humaines du défunt témoignent, au-delà de son génie et de son talent, de «son amour absolu de l'Algérie (...) et de son engagement total au service du théâtre et de ses gens», a-t-elle souligné. Né le 20 décembre 1939 à Hussein Dey (Alger), M'hamed Benguettaf intègre la Radio algérienne en 1963 avant de se lancer dans le 4^e art en tant qu'auteur et adaptateur au Théâtre national algérien entre 1966 et 1989. En 1990, il fonde la compagnie «Masrah El Kalâa» (Théâtre de la Citadelle) avec, entre autres, le dramaturge Ziani Cherif Ayad avant de diriger le Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi à partir de 2003.

Autre de nombreuses pièces de théâtre comme «Djeha et les gens» (1980), «Arrêt fixe» (1995) ou encore «Fatma» (1998), M'hamed Benguettaf s'était également illustré en tant que comédien en interprétant des rôles dans des œuvres de dramaturges algériens (Kabé Yacine, Ould Abderrahmane Kaki...) ou du répertoire universel comme Shakespeare, Moïse ou Brecht.

Pensée

Triste fut le 08.01.2013, date à laquelle nous quitâmes à jamais notre chère et regrettée mère et épouse OTMANI Nadja épouse MOUSSAOUI, laissant derrière elle un vide irremplacable. Ni les mois, ni les jours ne pourront apaiser notre douleur.



En ce triste anniversaire, nous évoquons le souvenir d'une brave femme pleine de bonté et de générosité. Son mari Madjid, ses enfants Hamid, Sofiane et Cilia, ainsi que toute les familles MOUSSAOUI et OTMANI demandent à ceux qui l'ont aimée, d'avoir une pieuse pensée à sa mémoire.

Allah nous appartenons et à Lui nous retournons

Les Abranis de retour sur la scène algéroise vendredi prochain à la salle Ibn Khaldoun

Absent de la scène artistique algéroise depuis longtemps, le groupe phare du rock kabyle «Les Abranis» est enfin de retour dans la capitale. Fondé par Sid Mohand Tahar dit Karim Abranis en 1967, le groupe qui a connu ses heures de gloire en Algérie mais également en Europe, dans les années 1970, 80 et 90, sera en concert vendredi 10 janvier à partir de 17 h à la Salle Ibn Khaldoun.

La légende du rock berbère, précurseur du genre rock-pop en Algérie, qui ne s'était plus produit depuis 1983, a fait un retour triomphal le 29 mars 2007 lors de son passage dans l'émission Igħwiz if-aġid (Retiens la nuit) avant de lancer en juin 2008 une nouvelle grande tournée dans le pays qui fut un véritable triomphe. S'exprimant hier lors d'un point de presse organisé

par l'Etablissement Arts et Culture au centre culturel Mustapha Kabé à Alger, le chanteur et bassiste du groupe, Karim Abranis, qui est revenu les différentes étapes qui ont marquées la création du groupe, a fait part de sa satisfaction de voir émergé sur la scène musicale algérienne, plusieurs nouveaux groupes de rock qui perpétuent le chemin déjà bien tracé par les Abranis qui, a-t-il tenu à le rappeler, était le précurseur de la chanson rock à texte engagé entre les années 70 et 80. Le rendez-vous est donné donc pour les fans de la music rock kabyle pour le vendredi 10 janvier à partir de 17 h à la salle Ibn Khaldoun, pour un concert qui sera l'occasion de fêter le retour sur scène du groupe mais aussi le nouvel an berbère «Yennayer».

R.Rachedi

«Assghar minni», nouvelle pièce pour enfants à l'affiche

THEATRE D'ORAN

Une nouvelle pièce pour enfants intitulée «Assghar minni» (plus petit que moi) est à l'affiche du Théâtre régional «Abdelkader Alloula» d'Oran (TRO) où la générale sera donnée le 25 janvier prochain, a annoncé la direction de cet établissement culturel. Produit par le TRO, ce spectacle a pour héroïne une petite écolière prénommée Hanane qui, sur le chemin de l'école, traverse un jardin où elle se trouve projetée dans une aventure fantastique dans le monde des insectes

vivant dans cet endroit. La mise en scène de cette nouvelle oeuvre est signée Chekk Safia, première femme à diriger une pièce théâtrale pour le compte du TRO, rappelle-t-on. Également co-auteur de la nouvelle pièce avec Boualem Abdellahid, cette artiste évoluait auparavant en qualité de comédienne, avec une prédilection pour le théâtre pour enfants. Elle compte à son actif plusieurs contributions scéniques, dont le rôle (principal) de la petite bûcheronne dans «El-Assad oua Ali et Djala Adnani.

El-Hattaba», pièce à succès écrite par Mourad Senouci et mise en scène par Samir Bouanani

Plusieurs jeunes talents sont distribués dans «Assghar minni» à l'instar de Belhocine Yamna (Hanane), Zabchi Farida, Zaouche Bahria, Belkaroui Abdellahid, Safir Salem et Boukhoudmi Tami, tandis que la scénographie et la musique sont réalisées respectivement par Hazati Ali et Djala Adnani.

APS

PLAQUE DENTAIRE POURQUOI FAUT-IL L'ÉLIMINER ?

Tartre, caries, maladies des gencives et autres problèmes parodontaux : les conséquences de la plaque dentaire sont sérieuses. Faisons le point sur ce que risquent vos dents et sur les réflexes à avoir pour l'éliminer.

Qu'est-ce que c'est ?

La plaque dentaire, aussi appelée plaque bactérienne, est une substance blanchâtre et pâteuse qui se dépose sur les dents après les repas et suite à chaque prise alimentaire. Les bactéries se multiplient constamment dans la bouche, la plaque dentaire est donc un problème universel : vous aussi, vous êtes concerné !

Comment se forme la plaque dentaire ?

Composée principalement de protéines salivaires, de bactéries, de toxines et de résidus alimentaires, la plaque dentaire se forme de manière continue. Les bactéries, nourries par le sucre et la salive, prolifèrent en effet jour après jour et produisent des acides néfastes pour les dents. Si elle n'est pas enlevée quotidiennement, la plaque dentaire va également s'épaissir et se transformer en tartre.

Qu'est-ce que je risque ?

Il est important d'enlever la plaque dentaire au fur et à mesure de sa formation. Celle-ci produit

en effet des acides qui attaquent les dents et les gencives. Ces acides agissent sur l'émail des dents, irritent les gencives et sont responsables de la plupart des caries dentaires et des maladies parodontales.

De plus, si la plaque dentaire n'est pas ôtée quotidiennement, elle va se rigidifier (par un phénomène de calcification) et se transformer en tartre. Le brossage des dents devient alors inefficace et ne permet pas de la faire disparaître. Il est nécessaire d'effectuer un détartrage complet pour en venir à bout.

Comment s'en débarrasser efficacement ?

Pour éliminer efficacement la plaque dentaire, il est important de suivre certaines règles d'hygiène au quotidien :

- Se brosser les dents soigneusement après chaque prise alimentaire (durant 3 minutes au moins et au minimum 2 fois par jour). Ce brossage doit être effectué en allant de la gencive vers la dent et par mouvements rotatifs. La plaque dentaire se dépose en



effet sur la surface des dents mais également sur les gencives.

- Utiliser du fil dentaire et des brosettes pour compléter le brossage et nettoyer efficacement les endroits que la brosse à dents ne peut pas atteindre.

- Limitez votre consommation d'aliments sucrés (bonbons, sodas, pâtisseries, gâteaux...).

Pour vous assurer de l'effica-

cité de votre brossage, passez votre langue sur la surface de vos dents : celles-ci doivent être parfaitement lisses. Vous pouvez également vous aider d'un révélateur de plaque, qui grâce à une coloration temporaire, vous permettra de visualiser aisément la plaque dentaire persistante. Vous pourrez alors peaufiner votre brossage en nettoyant scrupuleusement les

zones négligées.

Sachez enfin qu'il est nécessaire de vous rendre une fois par an chez votre dentiste pour une visite de contrôle. Si besoin, celui-ci effectuera au passage un détartrage qui permettra de débarrasser vos dents de toute trace de plaque dentaire et de tartre afin de recréer dans votre bouche un environnement sain.

ET SI VOUS PASSIEZ À LA BROSSE À DENTS ÉLECTRIQUE ?

Les brosses électriques ont la réputation de nettoyer les dents à fond et en douceur. Et elles seraient mieux que les brosses à dents manuelles contre la plaque dentaire ! Leur secret, c'est la vibration.

Dents : quel est l'intérêt d'une brosse électrique ?

Elle brosse bien les dents et permet d'éliminer efficacement la plaque dentaire. Côté modèles, il existe des versions «oscillo-rotatives». Une grande étude, menée en 2005, a montré qu'elles étaient plus efficaces que les brosses manuelles pour enlever la plaque dentaire et réduire les inflammations des gencives (gingivites). On trouve aussi sur le marché des «soniques» qui décollent les dépôts dentaires grâce aux vibrations.

Brosse électrique : à piles ou rechargeables ?

Les brosses à piles ressemblent parfois comme deux gouttes d'eau aux manuelles, mais elles ont un pouvoir de vibration supplémentaire. Elles coûtent un peu plus cher. Les rechargeables sont plus onéreuses, mais peuvent durer des années. Plus performantes, elles sont pourvues

d'options plus ou moins utiles (différents modes de brossage, minuteurs, détecteurs d'appui...). Sauf sur les modèles «premier prix», les brosettes sont le plus souvent remplaçables. On les change tous les trois mois environ, comme les autres brosses.

Brosse à dents électrique : la technique de brossage est-elle différente ?

Ça dépend. Les modèles de base nécessitent d'employer la technique de brossage habituelle ou, au moins, des mouvements de va-et-vient sur les dents et les gencives. Avec les rechargeables, le brossage est très assisté et donc simplifié. Une lichette de dentifrice, on incline la brosse à 45° par rapport à la dent. Et c'est parti pour la «chorégraphie» : surfaces externe et interne, puis zone de mastication. Quant au temps de brossage, il est au moins de deux minutes.

Les brosses électriques agressent-elles les gencives ?

La encore, des études ont été menées pour évaluer les risques de récession (rétraction) des gencives. Elles n'ont



a priori pas mis en évidence de risques supérieurs à ceux d'une brosse à dents manuelle. En revanche, lors des premières utilisations, les gencives peuvent saigner, en particulier si elles sont très sensibles. Cela peut se prolonger jusqu'à quinze jours chez certaines personnes. Au-delà, il faut rechercher une autre cause, donc consulter son dentiste.

Pas plus de 5 cuillérées de sucre par jour



Pour prévenir les caries dentaires tout au long de la vie, il faut manger moins de sucre, selon les recommandations d'experts britanniques. On ne devrait pas en consommer plus de 5 cuillères à café par jour.

Diminuez le sucre pour garder des dents saines. Une étude de l'université de Newcastle, publiée dans le *Journal of Dental Research* préconise de diviser de moitié sa consommation quotidienne de sucre pour mettre notre dentition à l'abri des caries. Pour cela, il faudrait faire passer l'apport en sucre quotidien de 10 à 5 %. Cela équivaut à ne pas dépasser 5 cuillères à café de sucre par jour.

Depuis 1990, l'OMS fixe à 10 % la limite d'apport de sucre libre, ce qui comprend le sucre ajouté par les industriels, le consommateur mais aussi le sucre présent naturellement dans les fruits et le miel.

Une alimentation trop sucrée

Les chercheurs anglais légitiment la révision des préconisations de l'OMS en raison de l'évolution du régime alimentaire, bien trop sucré. "Une partie du problème vient du fait que les nourritures et les boissons sucrées sont aujourd'hui la base du régime alimentaire des gens dans les pays développés, alors qu'autrefois elles constituaient un plaisir occasionnel pour un anniversaire ou pour Noël. Nous devons renverser cette tendance", affirme Paula Moynihan professeure de nutrition et de santé orale à l'université de Newcastle et auteur de l'étude.

Et d'ajouter : "les gens doivent maintenant s'attendre à garder leurs dents saines toute leur existence et étant donné les effets du sucre sur celle-ci, limiter à 5 % le taux de sucre sur notre apport calorique minimisera le risque dentaire".

Quant au fluor, il ne suffit pas à prévenir les caries causées par le sucre, soutient l'étude. "Le fluor empêche sans aucun doute les dents de s'abîmer, mais ne se débarrasse pas de la cause principale : les régimes sucrés".

6 aliments qui préviennent les caries

Chacun sait que, pour éviter les caries, il vaut mieux oublier les sucreries. En revanche, il y a quelques aliments amis de vos dents que vous pouvez ajouter sans hésiter à vos menus quotidiens.

Mangez des pommes

Une pomme par jour peut éloigner la...fraise du dentiste pour toujours ! Croquer dans une pomme aide la salive à nettoyer les dents et les flavonoïdes présents dans la pomme empêchent la prolifération des bactéries présentes dans la bouche. En outre, la peau et la pulpe de la pomme concentrent beaucoup de vitamine C. Or, étude menée aux Etats-Unis a démontré que les personnes qui consomment au moins 180mg de vitamine C chaque jour ont 25% de risques en moins de souffrir de maladies dentaires que les personnes qui en consomment moins de 60 mg.

Buvez du thé

Le thé vert et le thé noir sont excellents pour lutter naturellement contre les caries. En effet, les catéchines présentes dans le thé empêchent la plaque dentaire d'adhérer à l'email des dents et donc aux bactéries de s'accrocher. En outre, le thé est riche en fluor, dont l'effet bénéfique sur l'email des dents n'est plus à démontrer. Mais pour un véritable effet anti-carie, il est conseillé de boire votre thé sans sucre et sans édulcorant, bien sûr !

Grignotez des canneberges

Ces petites baies rouges sont extrêmement riches en flavonoïdes, des anti-oxydants connus pour leur effet anti-mi-



crobien. Les flavonoïdes présents dans les fruits rouges empêchent les bactéries de se coller à la paroi dentaire de la même manière qu'ils empêchent les bactéries de se coller à la paroi de la vessie (empêchant ainsi les infections urinaires).

Buvez du lait fermenté

Le lait fermenté ou les yaourts nature maison (sans sucre et sans additifs) agissent sur les dents comme un dentifrice naturel qui empêchera les bactéries de coller à l'email. Une étude américaine a montré que les adultes qui consommaient régulièrement des produits laitiers fermentés (yaourts, lait ribot, kéfir...) avaient une salive dont le

pH était moins acide et largement au-dessous du seuil critique qui provoque la corrosion de l'email. En outre, le yaourt est riche en calcium et en phosphore, deux minéraux qui aident à reminéraliser les dents.

Grignotez du fromage

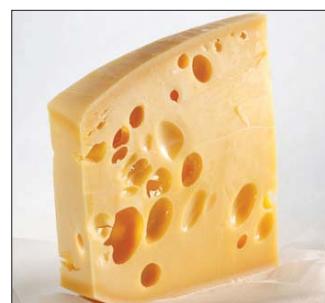
Outre le fait que les dents ont besoin de calcium pour être protégées et rester solidement ancrées, le fromage contient de la caseïne, une protéine qui booste le calcium dans la reminéralisation de l'email des dents. Pas besoin de vous ruer sur le plateau de fromages : en consommer une petite partie de 5 g est suffisante pour améliorer la santé des dents.

Craquez pour le cacao

Qu'est-ce que le thé et le cacao ont en commun ? Les polyphénols ! Ces molécules antioxydantes qui suscitent beaucoup d'intérêt dans la prévention du cancer ou des maladies cardio-vasculaires, jouent également un rôle dans la prévention des caries.

Les polyphénols du cacao font un effet barrière contre les attaques acides de certaines bactéries (plus particulièrement les streptocoques sanguinis) présentes dans la flore buccale. Mais, soyons clair, on parle ici du cacao en poudre non sucré et non des barres chocolatées à base de cacao !

Manger du fromage, c'est bon contre les caries dentaires !



En plus du brossage des dents, les dentistes pourraient bien recommander aux enfants de manger un peu de fromage. On connaît déjà l'intérêt de manger des produits laitiers pour préserver une bonne santé en général (maladies cardiovasculaires, santé osseuse ou encore diabète). Mais peu de travaux ont été faits pour étudier l'impact de leur consommation sur la santé bucco-dentaire.

Des chercheurs indiens viennent de démontrer que le fromage était meilleur que d'autres produits laitiers pour protéger nos dents des caries. Leurs résultats parus dans General Dentistry ont été obtenus sur un panel de 68 ados âgés de 12 à 15 ans. Le Dr Ravishankar Telgi du Kothiwal Dental College and Research Center en Inde a demandé à un groupe de manger du fromage, un second groupe un yaourt sans sucre et un troisième groupe de boire un verre de lait. Chaque

groupe a mangé son produit laitier pendant trois minutes avant de boire de l'eau. Le pH de la plaque dentaire (acidité de la bouche) a été mesuré dans la bouche de chacun des jeunes 10,20 et 30 minutes après la consommation. Un pH inférieur à 5,5 expose les

dents à un risque d'érosion, qui abîme l'email. "Plus le pH dépasse 5,5, plus le risque de développer des caries diminuit", complète le Dr Vipul Yadav, co-auteur de l'étude.

Le fromage, une alternative aux sucreries

Les consommateurs de fromage sont ceux dont le pH a beaucoup augmenté contrairement aux autres groupes qui n'ont pas connu de nette évolution de leur pH. Cette élévation du pH s'expliquerait par la production de salive liée à la mastication. On sait déjà que la salive diminue l'acidité de la bouche après la consommation d'aliments sucrés, prévenant l'apparition de caries. Mais il semblerait aussi que certains composants du fromage comme la caseïne s'ajoutent à l'effet de la salive, en adhérant à l'email dentaire, ils protègeraient les dents des attaques acides.

La grève générale des 8 jours 28 janvier - 4 février 1957

Par Amar Belkhodja (*)

ANNEXE I

UGCA : LES COMMERCANTS ALGÉRIENS RÉPONDENT À MASSU

Les commerçants algériens, à la veille de la grève de 8 jours que le peuple algérien se prépare à observer, tiennent à enregistrer les paroles prononcées récemment par le général Massu dans un communiqué à la presse.

Dans ce communiqué, on avertit la population que les établissements fermés pendant la grève seraient défoncés par la force, et que les autorités ne garantiraient pas les disparitions de marchandises et les dégâts résultants des destructions de locaux et de matériel.

Nous prenons note de cet appel officiel au vandalisme. La plus haute autorité militaire française en Algérie ne se contente pas de contester notre droit à la grève – manifestation pacifique de notre mécontentement – de plus, elle lance pratiquement un appel aux pillards de toutes sortes en leur promettant implicitement l'impunité.

Les opinions française et internationale sauront apprécier toute la portée de ces violations des libertés les plus élémentaires en Algérie.

Les commerçants algériens, en tout cas, sont décidés à faire face au chantage et aux menaces, à la violence et à l'hystérie colonialistes avec la même détermination. Ils se joindront à leurs compatriotes, à l'ensemble de leur peuple pour observer,



durant ces huit jours, la grève de protestations contre la politique de guerre et d'extermination que mène la France dans notre pays, pour réclamer l'intervention des Nations unies en vue d'un retour à la paix en Algérie, dans le cadre de l'indépendance du peuple algérien.

Un grand nombre des nôtres emplisSENT les prisons et les camps de concentration : les commerçants, cible facile pour les forces de l'arbitraire, n'ont jamais été épargnés : c'est une nouvelle épreuve que

leur promet le général Massu ; ils sauront y répondre par la volonté et la foi qui brieSENT les tyramines les plus aveugles.

Ils tiennent à rappeler, à cette occasion, leur confiance totale en l'action du Front de libération nationale, représentant authentique du algérien engagé dans la révolution. Ils s'adressent à l'opinion mondiale et aux représentants des nations libres appelés à examiner à l'ONU le problème algérien, un appel solennel pour mettre fin à l'agression colonialiste

en Algérie et contribuer au retour de la paix dans notre pays par la reconnaissance inconditionnelle du droit de l'Algérie à l'indépendance.

Ils dénoncent à la conscience mondiale le véritable appel au meurtre lancé vendredi 18 janvier au soir aux autorités militaires françaises d'Algérie à se faire complices de la répression et de la terreur, dévoile, avec un cynisme cruel et édifiant, la tragique application qu'il entend administrer des «intentions» de M. Guy Mollet... Quelle que soit la fureur que mettra le général Massu à poursuivre les paisibles populations au cours de ces huit jours de solidarité nationale, quels que soient les excès de la police et de l'armée française, les commerçants algériens, de même que tous leurs frères, démontreront à la face du monde leur inébranlable volonté de faire échec aux forces du mal, de triompher des manœuvres d'extermination dont certains clans nourrissent l'espoir.

Nous sommes certains de notre victoire, car nulle force au monde n'est en mesure d'endiguer les forces de la libération. --- Abbas turqi, président de l'Union générale des commerçants algériens.

*Résistance algérienne n° 20 Ed.B
du 1^{er} au 10 février 1957*

ANNEXE II

LETTER OUVERTE AUX TRAVAILLEURS ALGÉRIENS D'ORIGINE EUROPÉENNE

Nous nous adressons à vous tous, travailleurs algériens d'origine européenne, en espérant vous aider à comprendre le noble idéal de la liberté pour lequel nous, ouvriers algériens, vos frères, nous luttons avec abnégation depuis le premier novembre 1954.

Nous sommes certains que 1957, l'an III de la révolution algérienne, verra le triomphe de notre peuple colonisé « impatient d'atteindre l'émancation politique et l'égalité foncière des races ».

Notre cause est juste.

Le colonialisme français est au bord du tombeau. Le peuple algérien uni donnera des coups plus durs, dans cette dernière phase de combat qui sera plus âpre, plus cruels, plus décisifs.

Notre victoire certaine est aussi prochaine.

Voilà pourquoi, en saluant ceux d'entre vous, sans aucune distinction de tendances, qui participent de près ou de loin à la libération nationale de notre commune patrie, ceux qui ont subi la répression colonialiste féroce, qui ont connu les tortures de la gestapo dans les prisons de la «démocratie impérialiste», nous voulons plus particulièrement faire appel à la raison et au cœur de ceux qui sont abusés par une infâme propagande raciste et anti-ouvrière.

Comme vous, nous sommes des salariés. Nous ne vivons que de la location de la force de nos bras ou de l'effort de notre intelligence. Nous sommes condamnés à vivre ensemble, à travailler dans le même chantier, le même atelier, la même administration, le même bureau, le même domaine agricole. Nous sommes exploités par la même grosse société industrielle ou financière, le même Etat-patron, le même

gros colon ; généralement nos salaires sont toujours insuffisants, le plus souvent ils sont inférieurs aux vôtres. De plus, vous en êtes témoins, nous sommes toujours brimés, humiliés ; notre dignité humaine n'est pas respectée, le chômage prolonge notre jeunesse dans la misère.

Comme vous, nous sommes des syndicalistes. Beaucoup d'entre nous ont milité avec beaucoup d'entre vous dans les mêmes syndicats. Nous avons ensemble lutté dans des grèves communes pour conquérir, pour toutes, de meilleures conditions de vie, des augmentations de salaires, des lois sociales. Durant une longue période nous étions, vous et nous, dans le même camp, du même côté de la barricade sociale.

Comme tous les ouvriers conscients, nous sommes des démocrates. Nous n'accepterons jamais de vivre sous un régime féodal, monarchique ou théocratique. Nous aussi, nous voulons la liberté et le progrès social dans une République moderne où tous les citoyens seront véritablement égaux sans discrimination ethnique, linguistique ou confessionnelle.

Sans vous, le même ennemi commun. En effet, le colonialisme des gros colons fascistes, anti-arabes et anti-juifs, que nous combattions parfois ensemble avant 1954, est le même ennemi que nous allons bientôt enterrer pour le bonheur de tous les travailleurs algériens.

La révolution anti-colonialiste actuelle n'est que la poursuite de notre combat ininterrompu depuis la conquête de l'Algérie. Le peuple algérien, subjugué mais non soumis, ne pouvait pas rester indifférent devant le souffle de Bandoeng, il ne suffit plus de maudire le colonialisme, de

mendier des droits ou même de se contenter d'arracher reforme par réforme par les moyens d'action traditionnels. Car après des succès fragmentaires, fruit de l'action offensive, le colonialisme maître du pouvoir remettait tout en question.

Voilà pourquoi l'exemple du Viet-Nam, de la Syrie, du Liban, de la Tunisie et du Maroc, a démontré avec plus d'éclat la nécessité et la possibilité d'utiliser des moyens plus efficaces pour mettre fin, d'une façon définitive et sans retour, à l'oppression nationale économique et culturelle qui nous étouffe depuis 1830.

Voilà pourquoi le peuple algérien, avec sa classe ouvrière révolutionnaire, utilise une fois de plus, dans son combat séculaire, les armes de la critique avec la critique des armes.

Voilà pourquoi les peuples esclaves de l'Afrique noire, notamment du Cameroun, entrent à leur tour dans la lutte à mort contre le colonialisme français agonisant pour conquérir eux-aussi le droit universel de vivre libres dans un pays indépendant.

Réfléchissez, camarades ouvriers algériens.

Votre intérêt de salarié n'est pas de défendre le coffre-fort de M. Borgeaud, gros colon qui surexploite les ouvriers agricoles à 400 francs par jour, gros patron de la maison Bastos qui exploite les cigarières, gros actionnaire de la firme de tissus en gros et fabricant de mensonges de «La Dépêche quotidienne».

Votre intérêt de proléttaire n'est pas de vous solidariser avec le vicomte de Sérgeny, gérant des domaines et des minoteries Duroux, gros armateur des cargos algériens maître de «l'Echo d'Alger» et qui de loin, de Paris, vocifère comme un

aliéné des appels à la guerre civile et à la guerre religieuse.

Votre intérêt de travailleurs attachés à la terre algérienne n'est pas de vous appuyer sur le sort des grands seigneurs de la colonisation, des rois du pinard et de la banque, qui ont déjà préparé leur nouvelle émigration dorée en achetant des ranchs en Amérique du Sud et au Canada...

Que les meilleurs d'entre vous, frères travailleurs d'origine européenne, qui êtes décidés à forger avec nous une Algérie libre, n'hésitez pas à donner leur adhésion à l'UGTA, la centrale ouvrière authentiquement algérienne, imperméable au racisme, au chauvinisme et la xénophobie.

N'hésitez pas à participer avec ardeur à la grève générale des huit jours qui sera engagée pour le soutien efficace de la résolution adressée par le conseil exécutif de la CISL, l'internationale syndicale libre, à tous les membres de l'ONU, afin d'arrêter la sale guerre coloniale par la négociation rapide d'un cessez-le-feu avec le Front de libération nationale, représentant authentique et exclusif du peuple algérien.

N'hésitez plus à proclamer votre option délibérée pour la nationalité algérienne.

Ce faisant, vous ferez honneur à votre dignité d'homme, de travailleur et d'Algérien. De plus, vous cimenterez davantage l'union de la classe ouvrière de notre pays, garantie solide, efficace et indispensable pour assurer à la patrie libre un avenir de paix, de fraternité et de progrès social continu — L'Union générale des travailleurs algériens.

Résistance algérienne n° 20 Ed.B du 1^{er} au 10 février 1957

GUELMA**Campagne pour débarrasser des voitures immobilisées et abandonnées**

Une campagne a été déclenchée par la sûreté de wilaya, à Guelma, pour débarrasser la ville de vieilles voitures abandonnées, a indiqué le chef de sûreté.

Pas moins de 37 véhicules immobilisés le long d'artères au trafic très dense, pendant de longues périodes, ont déjà été placés à la fourrière communale depuis le lancement de l'opération, a précisé le commissaire divisionnaire Amar Chouader, au cours d'un point de presse.

La campagne, qui a touché jusqu'à présent le boulevard du Volontariat, au centre-ville, une artère à forte circulation, et la cité Hadj M'barek, sera étendue à l'ensemble des quartiers de l'agglomération, a ajouté le responsable. Le chef de la sûreté de wilaya a annoncé, au cours de cette rencontre, la sélection des trois cités,



l'Ancien stade et Zeghdoudi-Lamri (Guelma) et Zedam-Larbi (Ain Makhlouf) pour représenter la wilaya au concours national du «Prix vert» récompensant le quartier le plus propre.

La sélection, a-t-il ajouté, a été effectuée à la suite de la visite de 70 quartiers à travers l'ensemble des 10 daïras de la wilaya, a affirmé le commissaire divisionnaire Chouader.

NAÂMA**Divers projets pour moderniser le secteur du transport**

La wilaya de Naâma a bénéficié de plusieurs projets, pour l'année 2014, visant à moderniser les services dans le secteur du transport, a-t-on appris des responsables locaux du secteur.

Parmi ces projets en cours d'études techniques, l'extension des quais des gares routières d'Aïn-Sefra et Mécheria, afin d'accroître la capacité d'accueil des bus et taxis de voyageurs, a révélé le responsable du secteur M. Miloud Chettouf.

D'autres projets sont en cours d'études, à l'instar de la réalisation de trois stations urbaines de transport de voyageurs, dans les communes de Naâma, Mécheria et Aïn-Sefra, dotées de locaux commerciaux et d'espaces de repos. La commune de Naâma va bénéficier d'un nouveau plan



de circulation, en cours d'élaboration, et sera suivi prochainement de l'étude de plans similaires au profit des autres communes de la wilaya, afin de réguler les lignes de transport et créer des stations principales et secondaires pour le transport urbain, dans le but de couvrir l'ensemble des grands quartiers la wil-

aya. Ces nouvelles études visent à améliorer les prestations au profit des voyageurs et à offrir de nouveaux points de transit pour raccorder l'ensemble des lignes de transport et les rapprocher des zones urbaines et des groupements isolés, selon la même source. Des études pour la réalisation de deux cen-

tres d'examens avec deux circuits pour les candidats au permis de conduire, sont en cours et seront lancés très prochainement, a indiqué la même source. Le secteur du transport dans la wilaya de Naâma s'est renforcé, ces deux dernières années, par trois nouvelles gares routières de transport de voyageurs inter-wilayas, qui offrent de nouveaux services dans cette région connue pour être une zone de transit vers les wilayas de l'ouest et du sud-ouest du pays, selon les responsables du secteur.

La wilaya de Naâma dispose actuellement de 72 lignes de transport inter-wilayas, 30 dessertes inter-communales, et 15 lignes urbaines, assurées par un total de 289 véhicules offrant 8.788 places aux voyageurs, a-t-on précisé.

SÉTIF**Le gaz naturel pour 500 foyers de la commune de Serdj El Ghoul**

Pas moins de 500 foyers de la commune de Serdj El Ghoul, dans la daïra de Babor (nord-est Sétil), ont été raccordés lundi au réseau de gaz naturel, a-t-on constaté.

Cette mise en service, effectuée en présence des autorités locales, relève d'une première tranche d'un projet englobant un total de 800 foyers, les 300 restants devant être raccordés «incessamment», a-t-on expliqué au cours de la cérémonie, précisant qu'une enveloppe de 110 millions de dinars a été allouée au financement de cette opération.

Le wali de Sétil, M. Mohammed Bouderbali, a mis l'accent, en marge de sa visite dans cette commune, sur

l'urgence de mener l'ensemble de ce programme à son terme en améliorant le rythme des travaux. Le raccordement au réseau du gaz de cette région montagneuse, d'accès difficile et où le froid est particulièrement vif en hiver, permet de fixer la population dans cette localité et dans les différents centres d'habitation de la commune.

Ce programme portera, à terme, le taux de couverture en gaz naturel dans la wilaya de Sétil à près de 85 % avant qu'il n'atteigne les 97 % en 2014, a souligné le wali.

Les efforts fournis dans cette wilaya, connus pour la rigueur de l'hiver, en matière de taux de couverture par le réseau du gaz naturel, sont il-



lustrés par le bond significatif accompli entre 2000 (30 %) et 2013 (plus de 80 %), a-t-on ajouté.

TISSEMSILT**7500 foyers seront raccordés au réseau électrique rural en 2014****OULD SIDI AMAR**

Environ 7500 foyers des régions éparses de la wilaya seront bientôt raccordés au réseau électrique en 2014. Initié dans le cadre du programme de l'électrification des zones rurales, ce projet a ciblé initialement 13 communes, pour laquelle une enveloppe de 800 millions de dinars a été consacrée.

Par ailleurs l'étude de ce projet a été achevé. Il ne reste que le lancement des travaux de raccordement. La wilaya de Tissemsilt a suivi le chemin du développement et est arrivée à réaliser de grandes performances dans ce secteur avec un taux d'électrification très élevé, soit plus de 98,64% en 2013, par rapport aux années précédentes et ce, dans le cadre de la stabilisation des zones rurales et encourager les populations rurales à regagner leurs douars d'origine, puis par manque de moyens indispensables. Celle-ci aurait dépassé les 98,64%, ce qui représente une réelle performance, puisque dans d'autres circonscriptions, de même niveau en Algérie, ce taux resterait un rêve, difficile à concrétiser. Même les nouvelles constructions rurales, ont été raccordées. Cette couverture était avant 1999 limitée à 87 %.

Même les nouvelles constructions rurales prévues à travers les différents programmes inscrits bénéficieront de l'électrification complémentaire à travers les opérations qui leur seront consacrés. Sur ce, il restera à travers la wilaya de Tissemsilt, que 1,36% de son territoire, ne sera pas encore équipé d'électricité. Cet effort important en matière de généralisation de l'électricité ne se limite pas aux zones rurales, mais concernera aussi certains axes urbains, situés dans les quartiers sociaux démunis et qui ont été pris en charge par un programme conséquent, prenant en considération la densité de la population, selon un ratio déterminé. Le taux d'électrification de la wilaya de Tissemsilt qui était en 1998 à 80,44%, en Aout 2002 à 87,70% est passé à 98,64% en 2013 et les responsables du secteur de l'industrie et des mines de Tissemsilt ne sont pas loin de leur objectif qui est l'électrification de la wilaya pour atteindre les 100%. Le développement rural et la fixation des populations sur leurs terres, ne peuvent se réaliser sans la disponibilité des commodités de désenclavement et les supports de confort nécessaire. Stopper l'exode rural et ses néfastes conséquences sur les agglomérations est un défi à relever. L'Etat a consenti des efforts immenses pour assurer les moyens d'une vie décente en faveur de ces citoyens ruraux sur pratiquement l'ensemble des zones jadis assez enclavées, avec un taux de couverture à 98,64% en 2013 et qui sera rehaussé à 100% en 2014. Ce bienfait tant attendu par la population rurale de la wilaya de Tissemsilt.

● Plantation de 6 000 arbustes par les éléments de l'ANP

Environ six mille (6000) arbustes ont été plantés en ce début de semaine autour du carré des martyrs d'Aïn S'fa à Tissemsilt, sur une superficie totale de 3 hectares, où les éléments de l'Armée nationale populaire (ANP) auxquels se sont joints des citoyens et le mouvement associatif, poursuivent ces jours-ci la campagne nationale «Un arbre pour chaque Algérien» menée avec le concours de la conservation des forêts de la wilaya de Tissemsilt. Cette opération s'étendra jusqu'au 21 mars 2014, avec pour dessein la couverture des 22 communes de la wilaya de Tissemsilt. Selon notre source, d'ici 2015, l'objectif de la conservation des forêts de la wilaya de Tissemsilt est de planter près de 58 000 arbres. Élaboré avec la prise en compte des spécificités et particularités morphologiques de chacune des zones ciblées, le programme précité se subdivise en plusieurs opérations de plantation successives dont les objectifs prévisionnels portent sur la mise en terre des arbres de diverses essences.

L'opération de reboisement, qui doit s'étendre aux différents sites dénudés, est dictée par des impératifs de lutte contre le phénomène de l'érosion des sols et de repeuplement arboricole des massifs forestiers, un repeuplement qui contribuera, certainement, à réhabiliter graduellement les immenses superficies forestières dévastées par les multiples incendies survenus lors de la dernière saison estivale.

ALGERIE - EGYPT

Lamamra : «L'Algérie n'a pas demandé la suspension de l'Egypte ni son exclusion de l'UA»

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a indiqué lundi que l'Algérie n'a pas demandé la suspension ni l'exclusion d'un membre de l'Union africaine (UA), ajoutant que le gel de la participation de l'Egypte aux réunions de cette instance était une «mesure préventive» pour encourager le retour à la constitutionnalité.

Dans une conférence de presse animée conjointement avec son homologue égyptien Nabil Fahmi, et en réponse à une question d'un journaliste égyptien ayant soutenu que la conduite de l'UA avec l'Egypte suite à la destitution du président Mohamed Morsi constituait un «précedent» et que le gel de la participation de l'Egypte a eu lieu sous la présidence algérienne, le chef de la diplomatie algérienne a considéré que cette lecture était «erronée» et qu'il convenait de la «corriger». «L'Algérie n'a pas participé à la suspension d'un Etat africain passant par une situation d'instabilité politique, ni la Mauritanie, ni le Mali, ni le Niger ni aucun autre, de même qu'elle n'a pas exclu l'Egypte ni demandé sa suspension de l'UA dont elle (Algérie) appuie fidèlement la doctrine et les textes», a-t-il expliqué.

«L'Algérie n'a aucune leçon à recevoir en la matière», a-t-il insisté



ajoutant que les décisions adoptées à l'égard de l'Egypte «relèvent d'une simple mesure préventive» dans l'objectif d'encourager le retour à la constitutionnalité.

Il a encore rappelé que parallèlement à la suspension de ses activités dans les organes de l'UA, une commission conjointe présidée par l'ancien président malien Oumar Alpha Konaré a été chargée de suivre les efforts consentis par les Egyptiens en vue du rétablisse-

ment de la sécurité dans leur pays.

Concernant la réforme de la Ligue arabe, à laquelle l'Algérie ne cesse d'appeler en vue de l'amélioration de ses actions, M. Lamamra a réaffirmé que la position de l'Algérie émanait de son souci de «préserver l'efficience et la crédibilité de cette instance pour qu'elle puisse répondre aux aspirations des peuples et s'engager à respecter la souveraineté des Etats membres». La Ligue arabe reste l'espace de tous les Arabes qui «nourrissent de grands espoirs en celle-ci», a-t-il rappelé, soulignant que cette organisation a été «la première à se solidariser avec notre glorieuse Révolution nationale». S'agissant de la visite effectuée par le chef de la diplomatie égyptienne en Algérie, M. Lamamra a indiqué qu'elle constitue «un saut qualitatif» dans le dialogue et la concertation politiques entre les deux pays et un «renouvellement» de leur volonté commune de coopération et de coordination autour des questions régionales et internationales d'intérêt commun. Il indique avoir discuté avec son homologue égyptien de la tenue de la réunion du comité de suivi et de coopération ainsi que la grande commission mixte algéro-égyptienne, présidée par le Premier ministre algérien et son homologue égyptien.

M. Fahmi : «Ma visite en Algérie a permis d'expliquer la situation en Egypte»

Le ministre égyptien des Affaires étrangères, Nabil Fahmi, a affirmé lundi que sa visite en Algérie «bien qu'elle ne soit pas liée à la situation interne en Egypte, a permis d'expliquer aux responsables algériens ce qui se passe actuellement» dans ce pays.

Dans une conférence de presse animée conjointement avec son homologue algérien, Ramtane Lamamra, à l'issue de leurs entretiens, M. Fahmi a précisé que les responsables algériens «ont été attentifs» aux explications qu'il leur a fournies.



Après avoir rappelé «les liens historiques» qui unissent les deux pays, le ministre égyptien a indiqué que sa visite lui «a également permis d'aborder des questions régionales et internationales d'intérêt commun». Evoquant la coopération algéro-égyptienne, M. Fahmi a tenu à préciser qu'il n'avait pas «sollicité de crédit auprès de l'Algérie» lors de cette visite ajoutant avoir examiné avec les responsables algériens «les moyens à même de consolider la coopération bilatérale dans divers domaines».

Concernant l'audience que lui a accordée dimanche le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, le chef de la diplomatie égyptienne a indiqué avoir remis au président Bouteflika un message du président provisoire de la République arabe d'Egypte, Adli Mansour, sur la coopération bilatérale et nombre de questions d'intérêt commun.

Ce message «traduit la valeur et l'importance des relations algéro-égyptiennes et reflète la considération vouée au président Bouteflika», a poursuivi le responsable égyptien. Dans ce contexte, le chef de la diplomatie égyptienne a précisé avoir évoqué avec le président Bouteflika les voies et moyens de consolider la coopération bilatérale à travers «des étapes bien définies» ainsi que le traitement de certaines questions d'actualité, telle la situation en Syrie et en Palestine, en sus de la réforme de la Ligue arabe. Par ailleurs, M. Fahmi a souligné que la mouvance islamiste en Egypte ne se limitait pas au mouvement des Frères musulmans classé «organisation terroriste» par le gouvernement égyptien.

«La décision de considérer le mouvement des Frères musulmans comme étant une organisation terroriste a été notifiée aux pays arabes et non-arabes», a-t-il poursuivi soulignant la nécessité de «respecter les engagements et conventions conclues» en matière de lutte antiterroriste.

Pour M. Fahmi, «cette décision, purement égyptienne, est intervenue en application d'une loi égyptienne en vigueur et l'avenir de l'Egypte demeure tributaire du rétablissement de la paix et du respect de la loi».

A une question sur la partie qui se cache derrière le renversement du régime d'Hosni Moubarak et de celui de Mohamed Morsi, le ministre égyptien a indiqué que le peuple égyptien «veut disposer de son avenir et les forces armées ont réagi pour protéger les revendications du peuple». S'agissant de la position du Qatar vis-à-vis de la situation en Egypte, M. Fahmi a souligné que ce pays «s'est égaré du droit chemin» ajoutant que le dernier communiqué du ministère qatari des Affaires étrangères «est inédit et inacceptable dans la forme et en le fond, car contenant beaucoup d'erreurs et de dépassements». «Toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Egypte est rejetée de facto et ne sera pas passée sous silence», a-t-il martelé.

Concernant la suspension de l'Egypte des activités de l'Union africaine (UA), M. Fahmi a estimé que cette décision était «inappropriée, car ne tenant pas compte de la spécificité égyptienne» appelant le Conseil de paix et de sécurité à revoir «rapidement» sa décision.

L'Egypte est en passe de promulguer une nouvelle constitution, a en outre déclaré le ministre égyptien. Concernant le différend qui oppose l'Egypte aux pays que traverse le Nil, M. Fahmi a affirmé que «cette question stratégique est traitée avec beaucoup d'attention». «Nous ne renoncerons pas au droit de l'Egypte et nous respecterons les intérêts des autres parties», a-t-il ajouté.

Evoquant la crise en Syrie et la conférence de Genève II, le ministre égyptien a souligné «la convergence des vues de l'Algérie et de l'Egypte qui sont attachées à la solution pacifique et à la nécessité de préserver l'unité et la souveraineté de l'Etat syrien».

La priorité pour la Syrie «est d'engager un processus politique regroupant les parties syriennes pour l'exécution d'un plan d'action bien défini en vue d'aboutir à une solution politique».

ALGERIE-MAROC

Le jeune athlète algérien Islam Khoualed regagnera aujourd'hui l'Algérie



Le jeune athlète algérien Islam Khoualed qui a retrouvé sa liberté vendredi dernier après 11 mois de détention dans un centre de sauvegarde de l'enfance à Agadir (sud du Maroc), regagnera aujourd'hui le territoire national, a-t-on appris hier de bonne source. Islam Khoualed (15 ans) a obtenu lundi une autorisation de sortie, délivrée par le bureau des étrangers de la préfecture de police de la ville d'Agadir, à l'attention des autorités portuaires lui permettant de quitter le Maroc, précise-t-on de même source. L'athlète arrivera dans la capitale algérienne, aujourd'hui à 13h30, sur le vol Agadir-Casablanca-Alger de la compagnie marocaine. Le consulat général d'Algérie à Casablanca a, par ailleurs, procédé à la prorogation de son passeport qui a expiré durant sa détention, ajoute-t-on. Détenue depuis le 11 février 2013, le jeune rameur avait été remis, vendredi à son père (Azeddine) en présence de l'avocat de la famille, Me Sellam Khaled, rappelle-t-on. Islam Khoualed avait été condamné, le 19 mars 2013 par le tribunal de première instance d'Agadir à un an de prison ferme et 40.000 dirhams de dommages et intérêts pour «atteinte à la pudeur contre un mineur». L'athlète qui participait à un entraînement avec l'équipe nationale de voile, avait vu sa condamnation confirmée le 6 mai 2013 par la chambre criminelle de la cour d'appel de cette même ville. Le jugement avait été rendu devant sa famille et en présence de ses deux avocats, l'Algérien Me Sellam Khaled et le Marocain Me Chahbi Mohamed. Les autorités algériennes avaient fait part de leur «profond regret» suite à la décision de la chambre criminelle de la cour d'appel d'Agadir, «confirmant une peine aussi lourde (...). Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères avait souligné que «les éléments du dossier et l'absence de constitution et de caractérisation des faits allégués laissaient supposer une relaxe».

TUNISIE

La Constituante entame la discussion sur le chapitre des droits et des libertés

Les députés de l'Assemblée Constituante ont entamé lundi la discussion du deuxième chapitre du projet de la constitution portant sur les droits et les libertés, auxquels 29 articles sont consacrés dans le projet de Constitution (de 20 à 48), sur un total de 146 articles, rapporté l'agence tunisienne TAP. Cette discussion du 2e chapitre intervient dans la foulée de l'adoption du Préambule de la Constitution et du chapitre des «Principes généraux», bouclé en quatre jours de délibérations parfois houleuses. 159 députés sur un total de 217 étaient présents à leurs sièges au moment de l'ouverture de la séance plénière qui présidait Meherzia Labidi, première vice-présidente. L'article 20 a été adopté en l'état à l'unanimité des 159 députés présents au moment du vote: «Les citoyens et les citoyennes sont égaux en droits et en devoirs et égaux devant la loi, sans discrimination aucune. L'Etat garantit aux citoyens et aux citoyennes les droits et les libertés individuelles et publiques et les dotera des attributs d'une vie décente» (traduction de la rédaction).

L'article 21 qui, lui, a emporté 135 voix, dispose que: «Le droit à la vie est sacré. Il ne peut y être porté atteinte que dans des cas extrêmes définis par la loi». Quant à l'article 22, il a été adopté à l'unanimité: «l'Etat protège la dignité et l'intégrité physique de la personne. Il interdit la torture morale et physique. Le crime de torture est imprescriptible». Les députés ont ensuite voté l'article 23 relatif à la responsabilité de l'Etat en matière de protection de la vie privée, d'inviolabilité du domicile, de confidentialité de la correspondance et des données privées, et de liberté de circulation. Le texte initial a toutefois subi une modification consensuelle qui a consisté à supprimer certaines exceptions d'atteinte à ces libertés et à les verser à l'article 48 du projet de Constitution. L'article 24 a été lui aussi voté à l'unanimité des 168 députés présents au moment du vote: «Il est interdit de retirer la nationalité tunisienne à quelque citoyen que ce soit, de l'exiler, de l'extrader ou de l'empêcher de regagner la patrie».

CORÉE DU SUD - USA

La Corée du Sud et les Etats-Unis reprennent les négociations sur un accord nucléaire

La Corée du Sud et les Etats-Unis ont repris mardi un nouveau cycle de négociations sur une nouvelle rédaction d'un accord de coopération sur le nucléaire civil, a annoncé le ministère sud-coréen des Affaires étrangères.

«L'ambassadeur sud-coréen Park Ro-byung et le secrétaire d'Etat adjoint américain Thomas Countryman, représentants des deux parties, ont assisté aux négociations, qui en sont à leur neuvième cycle», selon les médias locaux.

«Les deux parties ont atteint un consensus sur l'adoption d'une modification de la date de coopération sur l'énergie nucléaire, suite à la proposition d'amendement avancée par Séoul lors des précédentes négociations en septembre, visant à préciser les moyens de coopération dans l'industrie de l'énergie nucléaire», a indiqué une source diplomatique, citée par la presse locale. «L'amendement améliorera le processus nécessaire aux Etats-Unis pour les exportations des pièces clés de Corée du Sud destinées à la construction des centrales nucléaires et encouragera la coopération en matière de technologies de traitement des combustibles usés», a pré-



cisé la même source. Les deux parties continueront à discuter de la demande de Séoul concernant l'enrichissement d'uranium et le traitement des combustibles nucléaires usés, qui sont les plus importants différends entre les deux pays. La Corée du Sud et les Etats-Unis ont débuté les négociations sur la révision du pacte bilatéral sur l'énergie nucléaire, également appelé «Accord 123», en août 2010. Le précédent pacte interdisait à la Corée du Sud d'utiliser des technologies afin d'enrichir l'uranium et de traiter les combustibles nucléaires usés, même à des fins paci-

fiques. Cependant, la Corée du Sud avait demandé l'annulation de ces interdictions compte tenu de la hausse des besoins en termes d'énergie domestique et de son rôle d'exportateur mondial de centrales nucléaires. Les Etats-Unis avaient rejeté la demande de Séoul, faisant référence à des problèmes de prolifération. Le traité devait prendre fin en mars mais avait été rallongé de deux ans, car les deux parties n'étaient pas parvenues à régler leurs différends.

Depuis, les deux parties tiennent des cycles de pourparlers tous les trois mois afin de réaliser des progrès à l'avenir.

IRAN

Accord sur le nucléaire iranien: rencontre demain et vendredi à Genève entre deux dirigeants iranien et européen

Le négociateur en chef iranien, Abbas Araghchi, a annoncé hier qu'il rencontrera à Genève jeudi et vendredi une responsable de l'Union européenne (UE) pour discuter de la date d'application de l'accord nucléaire entre Téhéran et les grandes puissances.

M. Araghchi, également vice-ministre des Affaires étrangères, a indiqué qu'il s'entendrait avec Helga Schmid, adjointe de la chef de la diplomatie de l'UE Catherine Ashton» qui négocie au nom des grandes puissances, pour «discuter de l'application de l'accord de Genève», signé le 24 novembre, rapporté l'agence de presse officielle iranienne Irna.

«Les discussions doivent durer deux jours», a-t-il précisé. Les experts de l'Iran et des pays du groupe 5+1 (Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Russie, Chine et Allemagne) ont proposé en



début d'année la date du 20 janvier pour appliquer l'accord de Genève sur un gel du programme nucléaire iranien pendant six mois. Cette date devait être approuvée par les responsables politiques des deux parties.

Al l'issue d'une réunion d'experts le 2 janvier, un responsable iranien avait souligné que «deux ou trois questions de nature politique» devaient encore être réglées avant de mettre l'accord en application. L'accord de Genève prévoit entre autres qu'il n'y aura pas de nouvelles sanctions contre l'Iran durant une période intérimaire de six mois pendant laquelle Téhéran a accepté de geler le développement de ses activités nucléaires. L'objectif est de trouver un accord définitif avec l'Iran, soupçonné, malgré ses dénégations, de chercher à se doter de l'arme atomique sous couvert de programme nucléaire civil.

USA

L'Iran doit accepter le Communiqué de Genève avant de prendre part à la Conférence Genève 2 sur la Syrie

L'Iran doit s'engager à accepter le Communiqué de Genève pour prendre part à la conférence de paix sur la crise syrienne prévue le 22 janvier, a indiqué lundi la Maison-Blanche.

L'Iran, un allié régional principal du gouvernement syrien, s'est déclaré prêt à jouer un rôle «constructif» dans la Conférence dite Genève 2, si l'y est invité. La réunion, prévue le 22 janvier, vise à mettre un terme au conflit en Syrie qui perdure depuis trois ans.

La conférence Genève 2 a pour objectif de faire progresser les principes éla-

borés dans le Communiqué de Genève, a indiqué le porte-parole de la Maison-Blanche lors d'un point de presse.

«Evidemment, vous ne pouvez pas y participer de manière constructive si vous n'adhérez pas à ces principes et ne l'annoncer pas publiquement», a indiqué le porte-parole. Le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a commencé lundi à envoyer des invitations en vue de la conférence Genève 2.

L'Iran ne fait pas partie du premier groupe de pays sur la liste, qui a été approuvé le 20 décembre dans le cadre

d'une réunion réunissant des représentants américains et russes ainsi que des responsables onusiens.

Selon Marie Harf, porte-parole du département d'Etat américain, le secrétaire d'Etat américain John Kerry discutera avec des officiels russes pour déterminer le rôle de l'Iran dans la conférence. Même si l'Iran prend part à la conférence à un niveau plus bas, il devrait démontrer «un intérêt et une volonté» de jouer un rôle constructif dans le processus, a indiqué Mme Harf lundi.

SYRIE

La Syrie choisit la langue russe comme deuxième langue étrangère dans l'enseignement

Le ministre syrien de l'Enseignement, Hazwan al-Waz a annoncé lundi que le russe serait choisi comme deuxième langue étrangère dans le programme d'éducation du pays dès l'an prochain, rapportent les médias locaux.

La décision du ministère de l'Enseignement met en évidence les fortes relations entre Damas et Moscou, selon la même source. Selon al-Waz, les élèves auront à choisir entre le français et le russe à côté de l'anglais dans les écoles secondaires.

«Dans la prochaine année scolaire, les préparatifs du ministère pour l'enseignement de la langue russe dans les écoles doivent s'achever, y compris la préparation des programmes d'études et le choix des enseignants», a déclaré al-Waz à la presse.

PALESTINE 7 Palestiniens arrêtés par les forces d'occupation israéliennes à El-Qods occupée

Sept Palestiniens ont été arrêtés hier par les forces d'occupation israéliennes à El-Qods occupée, a-t-on indiqué de source palestinienne.

«Les forces d'occupation ont arrêté à El-Qods sept anciens prisonniers palestiniens libérés et les ont conduits vers un centre de détention dans l'ouest de la ville sainte», a affirmé le comité des familles des prisonniers et des interpellés d'El Qods.

Les forces d'occupation procèdent souvent à des arrestations arbitraires lors d'incursions dans les territoires palestiniens occupés, en dépit des condamnations de la communauté internationale. Dimanche, neuf Palestiniens avaient été arrêtés par les forces d'occupation lors d'incursions en Cisjordanie occupée.

CHINE Pékin appelle Washington à protéger ses institutions diplomatiques aux Etats-Unis

La Chine a appelé hier les Etats-Unis à prendre les mesures nécessaires pour protéger ses institutions diplomatiques après l'arrestation d'un suspect dans l'incendie volontaire ayant visé le consulat de Chine à San Francisco.

«La Chine exhorte la partie américaine à mener une enquête détaillée sur cette affaire, à punir le fauteur de trouble», a déclaré la porte-parole de la diplomatie chinoise, Hua Chunying.

Elle appelle également «à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer efficacement la sécurité des institutions diplomatiques et consulaires chinoises», a poursuivi la porte-parole.

Le consulat de Chine à San Francisco a été visé mercredi soir par un incendie criminel qui a provoqué des dégâts importants. Un assaillant avait lancé deux seaux d'essence contre la porte avant du consulat et y avait le feu.

Programme du mercredi 8 janvier 2014

TF1

06h45 Magazine jeunesse TFou
 11h10 Série réaliste Petits secrets entre voisins
 11h40 Série réaliste Mon histoire vraie
 11h55 Magazine de la gastronomie Petits plats en équilibre
 12h00 Jeu Les douze coups de midi
 12h50 Magazine sportif L'affiche du jour
 13h00 Journal
 13h40 Magazine de la gastronomie Petits plats en équilibre
 13h45 Magazine de société Au cœur des Restos du cœur
 13h50 Météo
 13h55 Téléfilm sentimental Joséphine, ange gardien??
 15h35 Série humoristique Pep's
 16h35 Jeu 24h déco
 17h25 Jeu Bienvenue chez nous
 18h20 Jeu Une famille en or
 19h05 Jeu Le juste prix
 19h55 Météo
 20h00 Journal
 20h35 Loterie Tirage du Loto
 20h37 Météo
 20h40 Série humoristique Nos chers voisins
 20h45 Divertissement-humour C'est Canteloup
 20h50 Série policière Les experts? Inédit
 21h40 Série policière Les experts?
 22h30 Série policière Les experts?
 23h20 Série policière Les experts?

2

08h00 Journal
 08h10 Magazine de services Télématin (suite)
 09h05 Magazine littéraire Dans quelle étagère
 09h10 Feuilleton sentimental Des jours et des vies
 09h35 Feuilleton sentimental Amour, gloire et beauté
 10h00 Magazine de société C'est au programme
 10h55 Météo outremer
 11h00 Jeu Motus
 11h30 Jeu Les Z'amours
 12h00 Jeu Tout le monde veut prendre sa place
 12h55 Météo 2
 13h00 Journal
 13h50 Série humoristique Vestiaires
 13h52 Météo 2
 13h55 Magazine du consommateur Consomag
 14h00 Magazine de société Toute une histoire
 15h40 Magazine de services Comment ça va bien!
 17h00 Magazine culinaire Dans la peau d'un chef
 17h50 Jeu Mot de passe
 18h20 Jeu Mot de passe
 18h55 Jeu N'oubliez pas les paroles
 19h25 Jeu N'oubliez pas les paroles
 19h55 Météo 2
 20h00 Journal
 20h40 Série humoristique Parents mode d'emploi
 20h43 Magazine musical Alcaline l'instant
 20h44 Météo 2
 20h45 Téléfilm dramatique Délit de fuite?? Inédit
 22h20 Magazine de découvertes La parenthèse inattendue?

3

07h55 Magazine jeunesse Mercredi Ludo
 10h10 Série d'animation Ultimate Spider-Man Inédit
 10h45 Magazine du consommateur Consomag
 10h50 Magazine régional Midi en France
 11h55 Météo
 12h00 12/13 : Journal régional
 12h55 Magazine de découvertes Météo à la carte
 13h55 Série policière Un cas pour deux
 14h55 Débat Questions au gouvernement
 16h10 Jeu Des chiffres et des lettres
 16h50 Jeu Harry
 17h20 Magazine littéraire Un livre, un jour

17h30 Jeu Slam
 18h10 Jeu Questions pour un champion
 19h00 19/20 : Journal régional
 19h18 19/20 : Edition locale
 19h30 19/20 : Journal national
 19h58 Météo
 20h00 Multisports Tout le sport
 20h05 Rallye-raid Le journal du Dakar
 20h15 Feuilleton réaliste Plus belle la vie
 20h45 Magazine historique L'ombre d'un doute?? Inédit
 22h50 Météo
 22h55 Grand Soir 3
 23h00 Divertissement Les chansons d'abord
 23h50 Divertissement Les chansons d'abord
 00h40 Magazine de découvertes Couleurs outrêmes
 01h10 Magazine culturel Espace francophone
 01h35 Magazine régional Midi en France
 02h35 Feuilleton réaliste Plus belle la vie
 02h55 Magazine littéraire Un livre, un jour
 03h00 Divertissement-humour Les grands du rire

CANAL+

07h15 Divertissement-humour Les Guignols de l'info
 08h05 La météo
 08h10 Divertissement Zapping
 08h15 Série d'animation Les Simpson
 08h35 Série d'aventures Merlin
 09h20 Série d'aventures Merlin
 10h05 Série d'aventures Merlin
 10h45 Série Marionnettes Gorg et Lala
 10h55 Téléfilm pour la jeunesse Le chihuahua de Beverly Hills 3
 12h20 Magazine d'actualité La nouvelle édition
 12h45 Magazine d'actualité La nouvelle édition, 2e partie
 14h00 Comédie dramatique Un jour de chance??
 15h35 Divertissement La semaine de Gaspar Proust
 15h45 Découvertes Planète dinosaures
 16h10 Comédie Stars 807
 18h00 Divertissement Zapping
 18h05 Divertissement Le Before du grand journal
 18h40 Le JT
 19h05 Talk show Le grand journal
 20h00 Talk show Le grand journal, la suite
 20h25 Divertissement Le petit journal
 20h55 Comédie Max?? Inédit
 22h15 Humour Gaspard Proust??
 00h00 Comédie Télé Gauchot??
 01h50 Magazine du cinéma Rencontres de cinéma
 02h10 Série d'action Arrow
 02h50 Série d'action Arrow
 03h30 Série d'action Arrow
 04h10 Court métrage Ce n'est pas un film de cow-boys
 04h25 Football The Specialists

M6

07h45 Dessin animé Princesse Sofia Inédit
 08h05 Série d'animation Jake et les pirates du pays imaginaire
 08h30 Série d'animation Lanfeust Quest
 09h05 Météo
 09h10 Magazine de télé-achat M6 boutique
 10h00 Météo
 10h05 Jeu Les reines du shopping
 11h00 Série humoristique Drop Dead Diva
 11h45 Série humoristique Drop Dead Diva
 12h40 Météo
 12h45 Le 12.45
 13h05 Série humoristique Scènes de ménages
 13h40 Météo
 13h45 Téléfilm sentimental Journal intime d'un prince charmant
 15h40 Série policière Body of Proof??
 16h25 Jeu Les reines du shopping
 17h30 Jeu Un dîner presque parfait
 18h40 Magazine d'information 100 % mag
 19h40 Météo
 19h45 Le 19.45
 20h05 Série humoristique Scènes de ménages
 20h50 Magazine de société Maison à vendre?? Inédit
 22h40 Magazine de société Maison à vendre??
 00h25 Magazine de société Maison à vendre
 02h10 Série fantastique Dollhouse

TÉLÉ

La sélection

TF1**20h50**

Les experts


Résumé

Alors qu'il aide un homme apparemment victime d'un accident de la circulation, Nick constate que plusieurs de ses blessures sont causées par des tirs de balles. L'inconnu est immédiatement conduit à l'hôpital où il est opéré d'urgence. A son réveil, il est amnésique ce qui ne facilite pas l'enquête. Devant le peu d'indices, Russell décide de faire appel à une de ses vieilles connaissances, Julie Finlay, avec laquelle il a déjà collaboré à plusieurs reprises. Il lui propose un contrat temporaire pour intégrer l'équipe en qualité de consultante. Sa spécialité est l'analyse des traces de sang sur les scènes de crime.

2**20h45**

Délit de fuite


Résumé

Paul et son fils Sébastien ont prévu de passer le week-end à la campagne. Paul est pressé, et veut arriver à destination avant la tombée de la nuit. Il pousse sa vitesse, conduit imprudemment et soudain, l'effroyable se produit : il percute un piéton, silhouette surgie d'une auto stationnée sur le bas-côté, qu'il n'a eu que le temps d'entrevoir. Aussitôt, Paul appuie sur l'accélérateur et refuse de s'arrêter. Sébastien suffoque. Mais Paul ne veut pas reconsiderer sa ligne de conduite. Il impose le silence à son fils. Pour lui, il n'y a jamais eu d'accident. Cet événement n'existe pas. Sébastien ne peut pas accepter le déni de son père...

3**20h45**

L'ombre d'un doute


Résumé

Des images de synthèse permettent de découvrir Florence à l'époque de la Renaissance, au temps des Médicis, une famille de mécènes hors du commun. Cette reconstitution minutieuse offre un visage totalement inédit de cette ville et de ses monuments emblématiques, tels que le Duomo, le Ponte Vecchio, ou encore le Palais Médicis. Des documents rares révèlent également les secrets de la fortune des Médicis, à une époque où Florence offrait à la fois une sophistication et une richesse incroyables, grâce à la présence de savants, de peintres ou de banquiers, mais aussi une face plus sombre, faite de complots, de meurtres et de trahisons.

CANAL+**23h40**

Max


Résumé

Déstabilisé après la perte prématurée de sa femme, Toni, un voyou au grand cœur, commence à reconstruire sa vie. Il habite dans une maison modeste avec sa petite fille Maxine, une enfant pleine de vie et de tempérament. Toni essaie tant bien que mal d'apporter un peu de joie et de jeu dans leur quotidien. Mais Noël approche et l'absence se fait sentir. Pour mettre un peu de baume au cœur de son papa, Maxine décide alors, du haut de ses six ans, de faire appel aux services de Rose, une fille de joie croisée dans la rue. Malgré son embarras, Toni accepte le « cadeau » de Maxine. Débute alors une drôle de cohabitation...

M6**20h50**

Maison à vendre

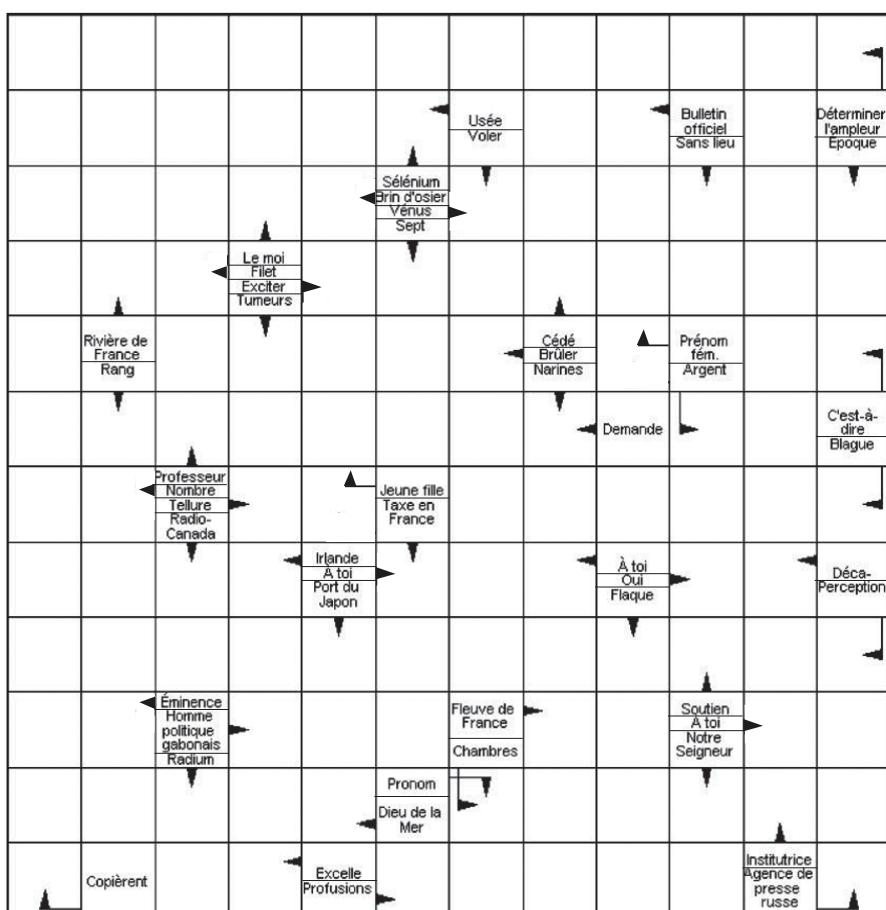

Résumé

Au sommaire :
 Pauline et Cyril
 Cyril, un militaire de carrière de 39 ans, est muté à Metz. Son épouse Pauline et lui doivent vendre leur appartement de Lyon au plus vite. Mais les visites sont rares et le couple n'a eu aucune offre. Stéphanie Plaza tente de trouver les raisons qui empêchent la vente de ce bien. De son côté, Sophie Ferjani déencombre les pièces et redonne du cachet à l'appartement.

Françoise et Jean-Michel

Françoise et Jean-Michel, tous deux retraités, souhaitent vendre leur maison des Yvelines pour s'installer en Dordogne. Cela fait six mois qu'ils ont mis leur villa en vente, mais aucun acheteur ne s'est manifesté. Aurélie Hemar entreprend un chantier de grande envergure pour redonner cohérence et chaleur à cette demeure très encombrée.

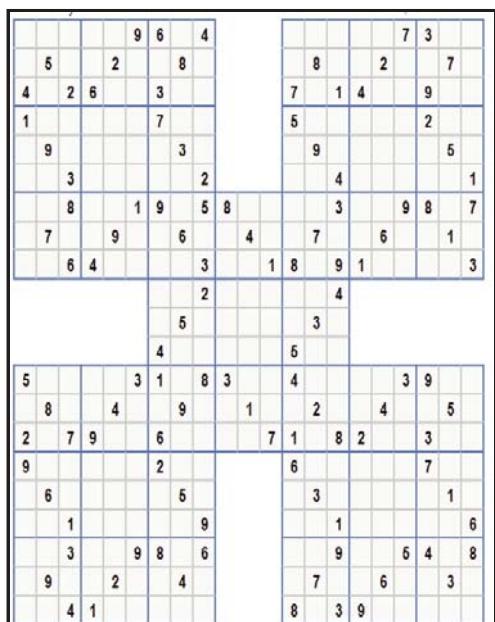
Mots fléchés n°473



Samouraï-sudoku n°473

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standards du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3×3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



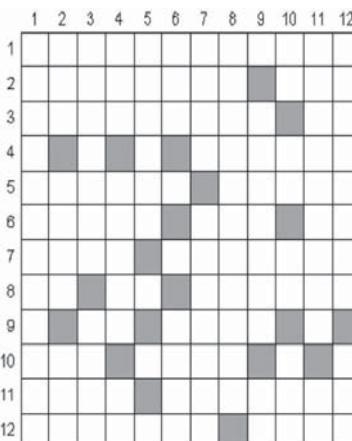
Mots croisés n°473

Horizontalement:

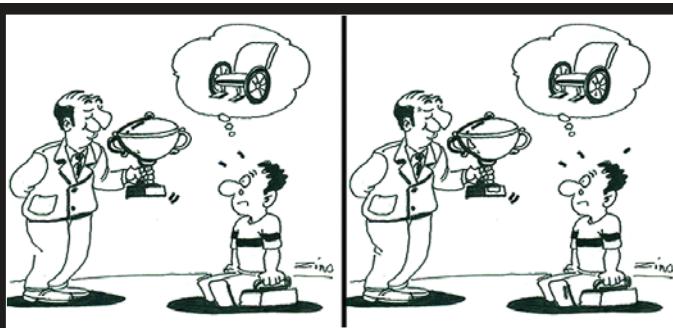
- 1.Pique-niquer
- 2.Machine - Hardi
- 3.Cuites de manière à prendre une couleur dorée - Historique
- 4.Eclore
- 5.Halte - Pleurer
- 6.Aumône - Sigle de l'angl. Human Immunodeficiency Virus - Note
- 7.Boîte - Harem
- 8.Cale en forme de V - Or - Ruines
- 9.En les - Met qqch en mouvement
- 10.Garçon d'écurie - Duroillons*
- 11.Ile allongée près de Venise - Pierre
- 12.Relatif au palais de l'Elysée - Dirige

Verticalement:

- 1.Ch.-L. dc. des Yvelines
- 2.Petite pomme - FI. d'Espagne - Plante potagère à bulbe
- 3.Vingtième lettre de l'alphabet grec - Fondatrice américaine du mouvement Science chrétienne
- 4.Circonstance - Hassards - Osmium
- 5.Sarcasme
- 6.Chlorure de sodium - Enfant
- 7.Ce qui est à lui - Toute partie subatomique de masse supérieure à celle du proton
- 8.Olifantine
- 9.Unité de mesure d'équivalent de dose d'une radiation ionisante - Lumen
- 10.Drame japonais - Thulium - Cadmium - Atoll
- 11.Fleuriste - Pronom indéfini
- 12.Etat de distraction (pl.) - Mammifère équidé



7 erreur



Proverbes

Si tu rencontres deux êtres qui vivent en harmonie, sois sûr que l'un d'eux est bon.

Proverbe algérien

La peur vient de la confiance

Proverbe berbère

Celui qui se marie avec des dettes, donnera ses enfants pour intérêts.

proverbe arabe

Le mieux est l'ennemi du bien

Proverbe français

C'est arrivé un 8 Janvier

1972 : l'Inde noue des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine.

1979 : le gouvernement Pol Pot est renversé au Cambodge par des rebelles soutenus par le Viêt Nam.

1992 : la Serbie abat un hélicoptère de la CEE transportant cinq observateurs européens.

1996 : victoire d'Álvaro Arzú Irigoyen à l'élection présidentielle du Guatemala.

2007 : Ban Ki-moon demande la suspension de l'exécution des deux coaccusés de Saddam Hussein.

2010 : au Népal, accord entre les maoïstes, le gouvernement et l'Organisation des Nations unies sur les combattants mineurs et fin du blocage du Parlement.

Célébrations :

- **Angleterre** : Distaff Day (en) ou Roc Day (Fête de la quenouille), ainsi que ses variantes locales, telle que lei fielous en Provence, honore les fileuses et célèbre le retour de la lumière après la longue nuit hivernale.

- **Cambodge** : Victoire sur le régime de génocide, commémore la fin du régime Khmer rouge après sa défaite contre les Vietnamiens en 1979.

- **Italie** : Festa del Tricolore (Fête du drapeau).

- **Japon** : Nanakusa-no-sekku (Fête des sept herbes), très ancienne coutume japonaise qui consiste à manger un okayu aux sept-herbes et Usokae, échange de bouvreuils (Dazaifu).

DU 9 AU 11 JANVIER À ALGER

Un stage de formation en équitation pour chefs de piste

Un stage de formation pour chefs de piste candidats aura lieu du 9 au 11 janvier en cours au centre équestre du «Caroubier» à Alger, a-t-on appris lundi auprès de la Fédération équestre algérienne (FEA).

Ce stage de trois jours, organisé dans la cadre de la formation continue de la fédération, verra la participation de 25 candidats nationaux, régionaux et stagiaires. L'encadrement du stage sera assuré par M. Mourad Benferhat, directeur de développement et de la formation au sein de la FEA.

«La fonction de chef de piste sera abordée afin de permettre aux participants d'acquérir une bonne connaissance sur la philosophie et la conception des parcours», précise t-on.



Ces cours seront encadrés par M. Nazim Sebiane et les séances pratiques se dérouleront sur place. Le rôle du chef de piste est essentiel dans le déroulement des concours de sauts d'obstacles. Soucieux d'offrir aux compétiteurs des intervenants compétents, la fédération équestre propose régulièrement à ces officiels

des compétitions et des stages de formation.

Le chef de piste met en valeur les cavaliers et les chevaux lors des compétitions. Son travail a une influence non seulement sur l'épreuve, mais également sur l'avenir des chevaux. De bons chefs de pistes proposent des parcours adaptés pour les jeunes chevaux.

Ils tiennent compte du niveau de l'épreuve et des cavaliers, du terrain, du barème, du règlement et des conditions météorologiques. La manière dont ils construisent les parcours a une influence déterminante sur le déroulement des compétitions. Leur principal souci consiste à doser les difficultés pour favoriser la sélection des meilleurs couples tout en permettant à tous les cavaliers et aux chevaux de terminer leur parcours dans de bonnes conditions morales et physiques. Une épreuve réussie offre un spectacle de qualité au public et un défi sportif motivant pour les concurrents. Le chef de piste doit donc trouver un équilibre en proposant des difficultés pour départager les meilleurs, sans pour autant leur faire prendre des risques inconsidérés, a-t-on expliqué.

VOLLEY/TOURNOIS AFRICAINS DE QUALIFICATIONS AUX MONDIAUX Les dates et lieux de compétition connus

La Confédération africaine de volley-ball (CAVB) a fixé les dates et lieux de la tenue des tournois qualificatifs aux différents championnats du Monde (hommes et dames), a indiqué l'instante continentale hier sur son site officiel.

Chez les hommes, trois tournois sont au programme. Les quinze sélections africaines concernées, ont été réparties en trois groupes de cinq. Le vainqueur de chaque tournoi obtiendra un ticket pour la phase finale du Mondial prévue en Pologne.

L'Algérie a été versée dans le groupe T du tournoi qu'abritera le Cameroun 14 au 19 février prochain. Les protégés de l'entraîneur Mourad Sennoune affronteront, respectivement, la sélection du pays hôte, le Nigeria, le Rwanda et le Gabon.

Les coéquipiers de Hacen Dif s'étaient qualifiés au tournoi final, le 22 novembre dernier lors du tournoi qualificatif de la zone 1 qui s'est déroulé en Tunisie en battant son homologue marocaine sur le score de 3 sets à 0. Les matchs du groupe U auront lieu du 5 au 11 février 2014 au Kenya qui remplace l'Egypte, sanctionnée par la FIVB pour paiement tardif des billets de son équipe des U19 garçons au championnat du Monde de la catégorie. Ce groupe regroupera, outre l'équipe du pays hôte, le Botswana, la Zambie, le Cap-Vert et l'Egypte. Quant aux matchs du groupe V, ils se joueront en Tunisie entre le 2 et le 8 mars prochain. Ce groupe réunira la Tunisie, le Sénégal, le Congo Brazza, les Seychelles et le Niger.

Après ces tournois prévus entre janvier et février 2014, le premier de chaque poule se qualifie au Mondial 2014 en Pologne (3-21 septembre), le continent africain étant représenté par trois pays seulement.

Chez les dames, les quatorze sélections engagées aux éliminatoires seront réparties en deux poules finales. Le vainqueur de chaque poule décrochera le billet pour la phase finale en Italie. L'Algérie accueillera, du 23 février au 2 mars, les matchs de la poule (T) et jouera ses chances de qualifications aux côtés du Botswana, Ghana, Cameroun, RD Congo, Nigeria et Egypte.

Les matchs de l'autre poule (U) aura lieu du 16 au 26 février prochain à Nairobi au Kenya. La poule réunit l'équipe du pays organisateur, les Seychelles, l'Ouganda, la Tunisie, le Sénégal, le Mozambique et le Cap-Vert.

CAN-2014 DE HANDBALL Installation d'un nouveau parquet à la salle Harcha

Un nouveau parquet a été installé à la salle Harcha-Hacène d'Alger en prévision de la 21e Coupe d'Afrique des nations (messieurs et dames) de handball (CAN-2014), qui organisera l'Algérie du 16 au 25 janvier. Ce parquet, don de la Fédération internationale de handball, est identique à ceux utilisés lors du dernier Mondial-2013 féminin en Serbie, selon les organisateurs.

Les sélections algériennes masculine et féminine joueront toutes leurs rencontres du 1er tour à Harcha. Un autre parquet sera installé à la salle de la coupe du 5-Juillet, qui abritera, avec Harcha et la salle communale de Chéraga, les matchs de cette 21e édition. Lors de la phase finale de la CAN-2014, l'Algérie (vice-championne d'Afrique), évoluera dans le groupe B avec le Maroc, l'Angola, le Congo, la RD Congo et le Nigeria. Le groupe A est composé de la Tunisie (tenant du titre), la Libye, l'Egypte, le Sénégal, le Cameroun et le Gabon.

Pour les dames, l'Algérie jouera dans le groupe A en compagnie du Sénégal, de la RD Congo et du Cameroun. Le groupe B réunit la Tunisie, l'Angola (tenant du titre), le Congo et la Guinée.

APS

Schumacher : état stable, mais toujours critique

L'état de santé de la légende de la Formule 1 Michael Schumacher est plus stable mais demeure critique, une semaine après avoir subi des blessures graves à la tête dans un accident de ski, a déclaré lundi le CHU de Grenoble. "L'état clinique de Michael Schumacher est considéré comme stable et est surveillé en permanence par les traitements médicaux qui lui sont administrés", a déclaré l'hôpital dans un communiqué.

"Toutefois, l'équipe médicale en charge continue de juger sa situation critique", ajoute le communiqué. Le septuple champion de For-



mule 1 à la retraite a fait une chute le 29 décembre à la station de Méribel, dans les Alpes françaises, alors qu'il skiait hors-piste, avant que sa tête ne vienne cogner contre un rocher.

Theo Walcott forfait pour le Mondial au Brésil

L'attaquant international anglais d'Arsenal Theo Walcott, qui s'est blessé à un genou samedi, est forfait pour le reste de la saison et manquera donc le Mondial-2014 au Brésil, a annoncé son club lundi. Walcott, qui souffre d'une rupture des ligaments antérieurs croisés du genou gauche, va être «opéré dans un futur proche» et sera indisponible pour «au moins six mois, manquant ainsi que le reste de la saison et le Mondial au Brésil cet été», selon le communiqué. Agé de 24 ans, le vêlage attaquant, réputé fragile, était un des éléments-clé des Gunners et de la sélection anglaise (36 sélections, 5 buts). Il s'est blessé samedi lors de la victoire en Coupe contre Tottenham (2-0).

Solution Samurai-sudoku N°472

9	6	4	3	2	5	7	8	1
2	7	3	4	8	1	5	9	6
8	1	5	7	6	9	2	4	3
1	4	7	5	3	2	9	6	8
5	2	8	9	4	6	1	3	7
3	9	6	1	7	8	4	2	5
6	5	1	8	9	4	3	7	2
7	8	9	2	1	3	6	5	4
4	3	2	6	5	7	8	1	9

6	7	1	8	9	5	3	2	4
3	4	8	2	7	6	9	5	1
2	9	5	1	4	3	6	8	7
5	8	4	9	1	2	7	6	3
9	6	2	4	3	7	8	1	5
7	1	3	6	5	8	2	4	9
7	1	9	6	2	4	3	5	8
4	8	3	9	5	6	7	1	2
1	2	5	8	3	7	9	6	4

Solution Mots Croisés N°472

DAMASQUINAGE
ECUMEUX■AMES
STEATOMES■NS
HI■R■IAKARTE
OFFRE■LARCIN
U■RETS■CD■L■
LIAS■ESTELLE
ILI■FRAISIER
E■CREDIT■ESE
REHE■ETUDES■
EDENTA■DOSER
SE■EMULES■SA

Solution Mots Fléchés N°472

SERICICULTRICES
A■ORALISE■ELOGE
GALIPETTES■EN■R
UNES■TEE■NOSNER
ED■ERS■NEOPHYTE
NOTRE■OS■ITALIE
AU■ANGUILLE■ARS
YIN■TUILES■ANE■
LLIVIA■ENKI■GRE
ALLIENT■TYR■Y■U
CE■FRAISE■Kilos
STE■ECRU■POSAS■
ATRE■OEIL■URNES
IEPR■AVANTAGER
N■E■INUIT■SE■SI
TIMON■WEEKLO■N
JOEL■PLANS■ISSA
ERES■ART■ETANG
AGE■EON■EMMENA
NA■BLOCUS■USTER

Le journal *Le Monde* rend hommage à Mustapha Zitouni, légende du football algérien

Le journal *Le Monde* a rendu hier hommage à la «légende du football algérien» Mustapha Zitouni, décédé dans la nuit de samedi à dimanche à Nice (France) à l'âge de 86 ans, des suites d'une longue maladie.

Défenseur rugueux et puissant, l'ancienne gloire du football algérien faisait partie des dix joueurs de première et deuxième divisions françaises qui ont choisi de partir en clandestinité, en avril 1958, pour former la première équipe de football d'Algérie, quatre ans avant l'indépendance nationale, à l'appel du Front de libération nationale (FLN).

«A l'époque, Mustapha Zitouni, 30 ans, était un des piliers de l'équipe de Monaco, et une valeur sûre de l'équipe de France, aux côtés de Raymond Kopa ou de Just Fontaine», écrit le journal qui rappelle que feu Zitouni, retenu à deux reprises dans l'équipe française, devait, selon les commentateurs de l'époque, faire partie de la sélection tricolore pour la Coupe du monde 1958, disputée en Suède.

Nationaliste convaincu, le défenseur de charme avait finalement, comme ses compatriotes évitant en France, choisi de répondre à l'appel du FLN et de quitter de nuit Monaco pour rejoindre la direction du mouvement nationaliste clandestin à Tunis.

Pour le journal français, cette «défection», en compagnie de celles d'autres internationaux comme Rachid Meekoufi ou Abdelaziz Bentifour, provo-



quer a une «tempête» dans l'opinion publique française et contribua à médiatiser la cause nationale. *Le Monde* rappelle que Zitouni, qui a vécu l'épopée de cette équipe nationale non reconnue par la Fédération internationale de football (FIFA), qui disputa plus de quatre-vingts matchs en soutien à la cause algérienne dans le monde entier, a porté, de 1958 à 1964 près de cent fois le maillot de l'équipe algérienne.

«Sollicité par le Real Madrid à l'époque de son départ clandestin, il reste aussi celui qui aurait pu être le successeur de Robert Jonquet, de trois ans son aîné, au cœur de la défense centrale française lors de la Coupe du monde 1958», signale le journal français qui rappelle que Jonquet, en se blessant lors de la

demi-finale, empêcha la France de rivaliser réellement avec le futur vainqueur de l'époque, le Brésil de Pelé (2-5). Né le 19 octobre 1928 à Alger, le défenseur Zitouni a joué à l'AS Cannes et l'AS Monaco, et a porté le maillot de l'équipe de France, avant de rejoindre l'équipe du FLN en 1958, pour défendre la cause nationale, en compagnie des Mekhloufi, Maouche, Bentifour, Kermali et autres. Après l'indépendance de l'Algérie, il a rejoint le RC Kouba en tant qu'entraîneur-joueur. Selon la volonté de sa veuve et de ses trois enfants, il sera inhumé aujourd'hui au carré musulman du cimetière de l'Ariane à Nice, ville du Sud de la France où il a fini par s'installer avec sa petite famille.

APS

**SUPERCOUPE 2013/ES SÉTIF -USM ALGER
Feu vert pour Zemmamouche et Bouchemaa**

Les deux joueurs de l'USM Alger, Mohamed Zemmamouche et Nassim Bouchemaa, sous le coup d'une suspension pour un match pour cumul de cartons, sont autorisés à jouer la Supercoupe d'Algérie contre l'ES Sétif samedi 11 janvier à 16h00 au stade Mustapha-Tchaker à Blida, a appris lundi l'APS auprès de la Ligue de football professionnel (LFP). La décision de permettre aux deux joueurs cadres des Rouge et Noir de prendre part à la Super Coupe d'Algérie 2013, qui oppose le vainqueur du championnat de L1 (ES Sétif) au détenteur de la Coupe d'Algérie (USM Alger), a été prise lors de la réunion qui a regroupé lundi les responsables des deux équipes avec les responsables de la LFP. Cependant, le gardien international algérien Mohamed Zemmamouche et le milieu de terrain Nassim Bouchemaa restent suspendus pour le prochain match de leur équipe face au MO Bejaïa, comptant pour la 16^e journée du championnat d'Algérie de Ligue 1 professionnelle. Les deux joueurs avaient reçu leur second carton jaune lors de la rencontre face à l'ES Sétif (1-1) disputée le 28 décembre dernier au stade 8-Mai 45 à Sétif pour le compte de la 15^e et dernière journée de la phase aller du championnat de Ligue 1 professionnelle.



Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**WILAYA D QUARGLA
DAIRA DE TAIBET
COMMUNE DE BENNACEUR
N° 098430175058125**

Avis d'attribution provisoire du marché

Conformément aux dispositions de l'article 49 du décret présidentiel N° 10-236 du 07/10/2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics. Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national N° 01/2013 concernant :

Acquisition d'un retro-chargeur

publié dans le quotidien national *EL-AKHBAR* le 16/11/2013 et DK news le 16/11/2013 et qu'à l'issue des jugements des offres techniques et financières faits par la commission d'évaluation conformément aux critères prévus dans le cahier des charges le marché a été attribué provisoirement à l'entreprise suivante

Entreprises	NIF	Montant de la soumission après correction	Délais d'exécution	Note technique	OBS
SARL NEGOCE AUTO SERVICE POLE ENGINIS	000316096306734	8.129.500.00DA	02 jours	84/100	Offre financière moins disante parmi offres qualifiées techniquement

Conformément à l'article 125 du décret présidentiel N° 10/236 du 07/10/2010 modifié et complété, les entreprises soumissionnaires peuvent se rapprocher du siège de la commune bennaceur de au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Tout soumissionnaire qui conteste le choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics, dans un délai de 10 jours à compter de la date de la 1^{ère} publication du présent avis dans les quotidiens nationaux, conformément à l'article 114 du décret présidentiel N° 10/236 du 07/10/2010 modifié et complété.

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE LA SANTE DE LA POPULATION
ET DE LA REFORME HOSPITALIÈRE
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION DE LA WILAYA D'ALGER**

ÉTABLISSEMENT HOSPITALIER SPÉCIALISÉ EN REEDUCATION Fonctionnelle

HOPITAL KASDI MERBAH TIXERAINE

AVIS D'INFRUCTUOSITE

En application de l'article 44 du décret présidentiel n° 10/236 du 07/10/2010

portant réglementation des marchés publics, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national restreint n° 01/2014 relatif à l'approvisionnement en denrée alimentaire pour l'exercice 2014, paru dans les quotidiens suivants :

DK NEWS en date du 25 Novembre 2013.
PLANÈTE SPORT en date du 25 Novembre 2014.
EL IKTISSADI en date du 24 Novembre 2013.
EL MAGHREB EL AWSAT en date du 24 Novembre 2013.

Après analyse et évaluation des offres techniques.

Lot N° 01 (Viandes rouges fraîches), lot N° 02 (Viandes blanches et œufs), lot N° 03 (poissons frais et congelés) et lot N° 06 (Pains et dérivés) ont été déclarés infructueux.

LIGUE 1 ALGERIENNE DE FOOTBALL

USM EL-HARRACH

Désignation d'un directoire après la démission du président Laïb

Un nouveau directoire, présidé par Djäafar Bouslimani, a été désigné pour gérer l'USM El-Harrach, en attendant la nomination d'un nouveau président en remplacement de Mohamed Laïb démissionnaire depuis le 31 décembre 2013, a appris l'APS hier de la direction du club de Ligue 1 algérienne de football.

Outre Bouslimani, le directoire, mis en place lundi soir, est composé également de Haddad Rezki et Bensemra Faïçal, a indiqué Mohamed Kheirennas, actionnaire au sein de la société par actions (SPA) du club banlieusard de la capitale. Le départ de Laïb a poussé récemment les actionnaires de l'USMH à annoncer l'ouverture du capital de leur SPA, une opération qui s'étale du 1 au 31 janvier courant, selon un communiqué du club diffusé dans la presse la semaine passée.

«Nous attendons toujours l'arrivée de nouveaux investisseurs pour racheter des actions dans le club. Jusque-là, aucune offre officielle ne nous est encore parvenue, mais les prochaines jours pourraient nous apporter de bonnes nouvelles», a souhaité Kheirennas. Il a précisé, en outre, que les actionnaires actuels



de l'USMH ne «s'opposent nullement» à la venue de Said Allik l'ex-président de l'USM Alger, de Djilali Dahmani et de Mohamed Lefki, anciens dirigeants de la formations harrachie.

«On ne ferme pas la porte devant ces personnes. Elles sont les bienvenues si elles veulent investir dans le club. Le directoire compte d'ailleurs les rencontrer dans les prochains jours pour entamer les démarches leur permettant de racheter des actions du capital de notre SPA», a encore précisé le même actionnaire. Laïb, ancien président de l'USMH, avait repris les commandes du club depuis six ans, et a réussi à le faire accéder en Ligue 1. Au cours de son deuxième passage à «Essaïfa», cette dernière a notamment disputé une finale de Coupe d'Algérie (2011) et terminé deuxième au classement du championnat de Ligue 1 la saison passée.

Ce titre de vice-champion d'Algérie a donné aux Harrachis accès à la prochaine Ligue des champions d'Afrique, mais le club vient de déclarer officiellement forfait dans cette épreuve. «On a officiellement transmis une correspondance aux instances du football algérien pour leur faire savoir que nous nous sommes désistés de notre participation à la Ligue des champions», a précisé Kheirennas, qui a justifié cette décision par des raisons «sportives et financières».

LIGUE 2

**USM BEL-ABBÈS
La non ouverture du capital tarde l'intronisation de Benchenouna à la tête du club**

L'intronisation officielle de Tayeb Benchenouna à la présidence de l'USM Bel Abbès, champion d'hiver de la Ligue 2 algérienne de football, en remplacement de Djilali Bensenada, a été retardée par des problèmes d'ordre administratif, a appris l'APS hier auprès de la direction du club de la Mekerra.

Le conseil d'administration de l'USMBA n'a toujours pas procédé à l'ouverture du capital de la société par actions (SPA) du club, une condition sine qua non pour l'intégration de nouveaux actionnaires dans le conseil d'administration de cette instance, a indiqué Mohamed Mansouri, le secrétaire général (SG) des Vert et Rouge de la formation de l'Ouest algérien.

En attendant, Benchenouna ne perd pas de temps, puisqu'il s'est vite impliqué dans les affaires du club. Il a contribué ainsi à dénouer la crise qui s'y est installée à l'issue de la phase aller lorsque Bensenada a décidé de se séparer des services de son entraîneur, Abdelkrim Bira. Une décision ayant suscité moult réactions de la part de différentes parties dans le club qui ont désapprouvé Bensenada jusqu'à l'obliger à jeter l'éponge, surtout que cela avait coïncidé avec la montée au créneau des joueurs pour réclamer la régularisation de leur situation financière. Selon le SG de l'USMBA, «tout est rentré dans l'ordre», notamment après l'engagement de Benchenouna de régulariser les joueurs dans les prochains jours. «Même l'entraîneur Bira a repris service et se trouve actuellement en regroupement avec l'équipe à Alger», a-t-il poursuivi.

**WA TLEMCEN
Kherris et Yadel confirmés dans leurs postes de co-entraîneurs**

La direction du WA Tlemcen a confirmé Kheirreddine Kherris et Djawad Yadel dans leurs postes de co-entraîneurs de leur équipe pensionnaire de la Ligue deux algérienne de football, après avoir dirigé les Zianides à titre intérimaire lors des dernières journées de la phase aller en remplacement de Nabil Neghiz, démissionnaire, a appris l'APS hier auprès du club demcenien.

Les responsables du Widad, qui allaient désigner un remplaçant à Neghiz à l'occasion de l'actuelle trêve hivernale, ont changé d'avis préférant faire confiance à Kherris et Yadel, a affirmé à l'APS, Rachid Meliani, membre du conseil d'administration du WAT et son porte-parole.

Les deux anciens joueurs des Zianides occupaient depuis l'intersaison les postes d'entraîneurs assistants de Neghiz. Ils ont été promus co-entraîneurs de l'équipe après la démission de l'ex-coach du CRB Aïn Fekroud, nouveau promu en Ligue 1, deux journées avant la fin de la phase aller.

Les deux jeunes techniciens tlemceniens auront la lourde mission de «faire accéder le WAT» en fin de saison en cours, une année après sa relégation, a précisé Meliani.

A l'issue de la phase aller, le WAT, qui avait démarré la saison tambour battant en occupant la première place pendant plusieurs journées, a terminé cette première partie de la compétition à la 6^e position avec 23 points, accusant un retard de 5 unités sur les deux co-leaders, l'USM Bel Abbès et l'ASM Oran. Profitant du mercato d'hiver, la direction de la formation des Zianides s'active pour renforcer son effectif.

Le RC Arbaâ demandera l'homologation de son stade demain

La direction du RC Arbaâ formulera demain une demande à la Ligue du football professionnel (LFP) pour l'homologation de son stade qui vient de bénéficier d'une nouvelle tribune, afin de permettre à son équipe d'y être domiciliée dès l'entame de la phase retour du championnat de Ligue 1 algérienne de football, a appris l'APS mardi auprès de la direction du club.

«Les travaux de réalisation d'une nouvelle tribune viennent d'être achevés, et le stade de l'Arbaâ est fin prêt pour accueillir la visite de la commission d'homologation de la LFP», a déclaré Mohamed Hamrouche, secrétaire général du nouveau promu en Ligue 1.

«Je déposerai une demande dans ce sens auprès de la LFP jeudi. J'espère que la commission concernée ne tardera pas à nous donner son feu vert pour retourner à notre stade dès la première journée de la phase retour», a-t-il ajouté. Le stade communal de l'Arbaâ est fermé depuis une année et demie, plus précisément depuis l'accession d'Ezzerqa en Ligue deux, car ne répondant plus aux normes. L'équipe s'est retrouvée alors obligée de recevoir ses adversaires au stade Omar Hamadi à Bologhine (Alger), mais cela ne l'a pas empêchée d'accéder en Ligue 1. Pour la première partie de cet exercice, les protégés de l'entraîneur, Si Tahar Cherif El Ouezzani, ont élu domicile au stade des Frères-Brakni à Blida. «Désormais, notre stade peut accueillir jusqu'à 8.000 spectateurs, grâce à la construction d'une nouvelle tribune», a encore précisé le responsable du RCA. Par ailleurs, il a fait savoir qu'un attaquant sénégalais est attendu demain à Alger pour subir des essais. Il rejoindra directement l'équipe en regroupement à Biskra. S'agissant de l'attaquant de la JS Kabylie, Ahmed Messaidia, qui était pressenti pour devenir la deuxième recrue du RCA lors de l'actuel mercato d'hiver après Abdelmalek Mokdad, le SG du club de la wilaya de Blida a fait savoir que cette piste devrait être écartée, à cause de l'attitude du joueur «qui ne serait plus emballé» à l'idée de rejoindre «Ezzerqa».

Publicité

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE DE LA POPULATION
ET DE LA REFORME HOSPITALIERE
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION DE LA WILAYA D'ALGER

ETABLISSEMENT HOSPITALIER SPECIALISE EN REEDUCATION FONCTIONNELLE

HOPITAL KASDI MERBAH TIXERAINE

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 10-236 du 07 Octobre 2010 portant réglementation des marchés publics.

En application des clauses et du barème de notation contenu dans le cahier des charges.

Suite à l'ouverture, l'évaluation et analyse des différentes offres relative à l'approvisionnement en denrée alimentaire pour l'exercice 2014 répartis en six lots parus dans les quotidiens suivants :

- DK NEWS en date du 25 Novembre 2013.
- PLANÈTE SPORT 25 Novembre 2013.
- EL IKTASSAD 24 Novembre 2013.
- EL MAGHREB EL AWSAT 24 Novembre 2013.

les soumissionnaires provisoirement retenus sont :

LOT	SOUMISSIONNAIRE ATTRIBUATEUR	MONTANT MIN EN TTC	MONTANT MAX EN TTC	OBSERVATION
Lot n°04: Alimentation générale	BOUSAADA Hadjer	5.143.172,50 DA	7.084.571,50 DA	Offre retenue (moins disante)
Lot n°05: Fruits et légumes	AICHOUNE Kamel	5.027.375,00 DA	7.110.645,00 DA	Offre retenue (moins disante)

La période de recours est de (10) dix jours à compter de la date de parution de l'avis d'attribution provisoire, le recours se fera auprès de la Direction de l'Etablissement Hospitalier Spécialisé Kasdi Merbah Tixeraine.



COSTA RICA

Une participation honorable ?



Le maillot officiel

BON À SAVOIR

Sélectionneur actuel : Jorge Luis Pinto
Meilleures performances en compétition FIFA : huitième de finale de la Coupe du Monde de la FIFA (1990) ; quatrième place de la Coupe du Monde U-20 de la FIFA (2009)
Stars du passé : Hernan Medford, Alexandre Guimaraes, Paulo Wanchope, Walter Centeno, Rolando Fonseca



Comment ils se sont qualifiés ?

L'arrivée de l'entraîneur colombien Jorge Luis Pinto a marqué le début d'une nouvelle ère pour le Costa Rica. Les Ticos ont terminé à la deuxième place du premier tour des qualifications de la Zone Amérique du Nord, centrale et Caraïbes, derrière le Mexique. Dans le tournoi hexagonal final, le Costa Rica a validé son billet mondialiste à deux journées de la fin, bouclant le tour préliminaire final à la deuxième place, derrière les États-Unis. La clé de sa réussite tient à sa solidité défensive. Le Costa Rica est en effet l'équipe qui a concédé le moins de buts - sept - dans l'Hexagonal, remportant au passage tous ses matches à domicile.

Les joueurs-clé

Les performances du Costa Rica dépendent en grande partie de l'inspiration du milieu de terrain Bryan Ruiz. Álvaro Saborío, Cristian Boláños ou encore le gardien Keylor Navas constituent autant d'autres rouages essentiels à l'équilibre des Ticos. Joel Campbell, fin dribbleur et doté de qualités offensives certaines, représente l'avenir du Costa Rica.

* Source : www.fifa.com

Passé en Coupe du monde

Au prix de nombreux efforts, l'équipe nationale est parvenue à se qualifier pour l'épreuve reine en 1990, grâce notamment à la suspension du Mexique. En Italie, les Ticos ont battu tour à tour la Suède

et l'Écosse, avant de s'inviter en huitième de finale. Ce succès inattendu porte la marque du sélectionneur de l'époque, le Serbe Bora Milutinovic. En 2002, versés dans le groupe du Brésil, futur vainqueur,

et de la Turquie, demi-finaliste, les Centraméricains ont fait leurs valises dès la fin du premier tour. Ils ont connu le même sort quatre ans plus tard, au terme d'un parcours beaucoup plus décevant.

Édité par la SARL
DK NEWS

Directeur général
Abdelmadjid CHERBAL

Directeur de la rédaction
Abdelmadjid TAREB | 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoune - Alger **TÉL.** : 021.94.66.62/63 - **FAX** : 021.94.66.82
EMAIL : contact@dknews-dz.com - **SITE** : http://www.dknews-dz.com

PUBLICITE : S'adresser à 03, Rue du Djurdjura - Ben Aknoune - Alger **TÉL.** : 021.94.66.62 (63) /
FAX : 021.94.66.82 / **E-MAIL** : contact@dknews-dz.com - **IMPRESSION** : S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - **ANEPE spa** -
1, Avenue Pasteur - Alger - **TÉL** : 021.71.16.64 / 021.73.71.28 - **FAX** : 021.73.95.59 / 021.73.99.19

Mercredi 8 Janvier 2014 - 6 Rabi' al-awwal 1435 - N° 475 - Deuxième année

The advertisement features four young men in a casual, outdoor setting. One man on the left stands in the foreground, wearing a dark jacket, white shirt, and tie, with a green and red striped scarf tied around his waist. Another man is seated on a vintage-style bicycle in the center, wearing a grey quilted jacket and blue jeans. A third man stands behind him, wearing a dark sweater over a patterned scarf and dark pants. The fourth man is on the right, wearing a grey jacket, sunglasses, and a watch, with his hand resting on his head. They are all dressed in a mix of casual and semi-formal winter attire. The background shows a brick building and some trees.

**NOUVELLE COLLECTION
TOMMY DELY BRAHIM**

MAGASIN
TIBIS BOIS DES GARS2
DELY-BRAHIM, ALGER

TOMMY HILFIGER